



La Contre-Réforme Catholique au XXI^e siècle

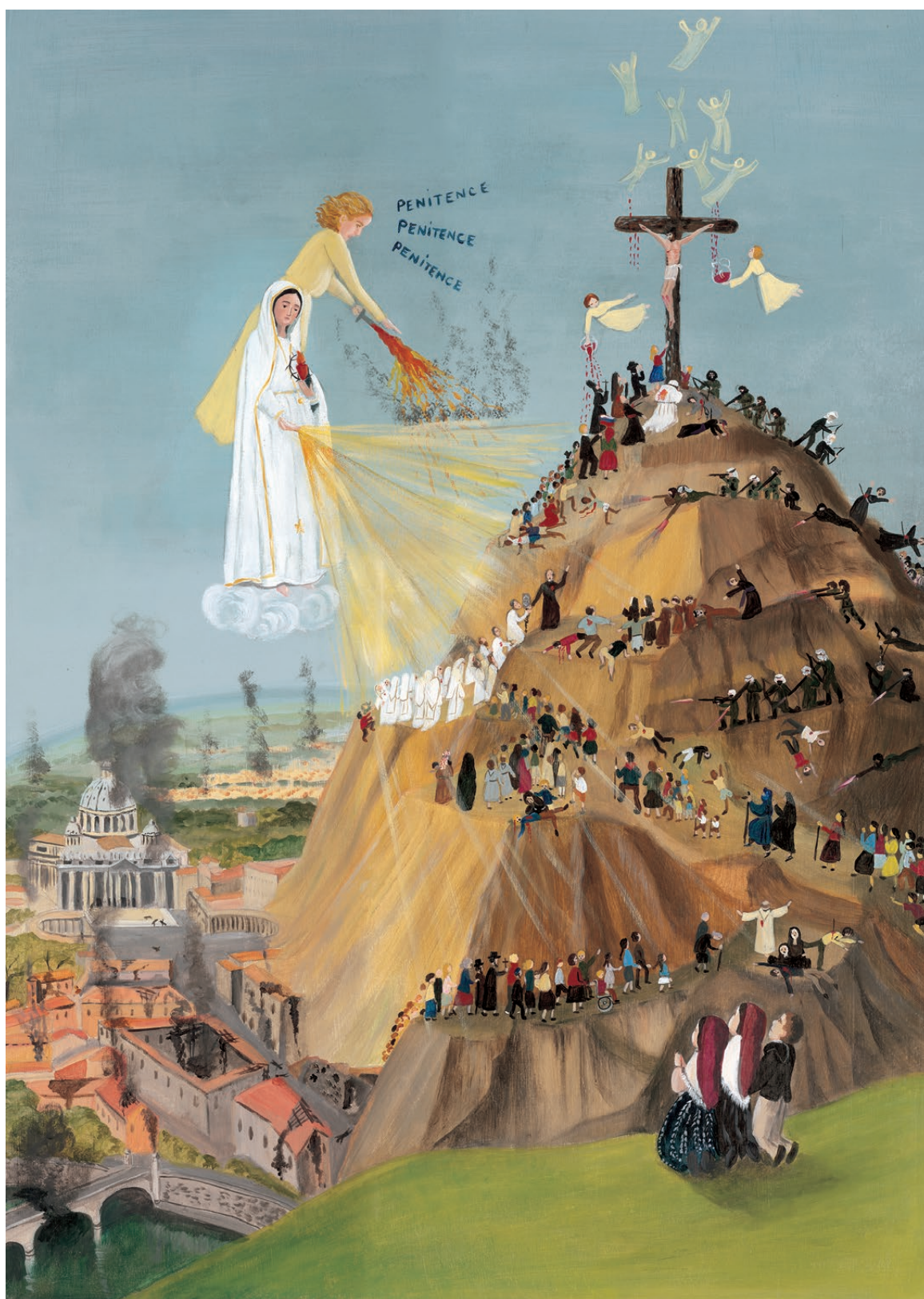
IL EST RESSUSCITÉ !

N° 229 - Février 2022

Rédaction : frère Bruno Bonnet-Eymard

Mensuel. Abonnement : 30 €

VIVE LA REINE !



« ET À L'HEURE DE NOTRE MORT »

LA royauté de Notre-Dame de Fatima est un fait depuis 1917, où elle s'est nommée « *Notre-Dame du Rosaire* », après avoir répété à chacune de ses apparitions, depuis le 13 mai :

« Récitez le chapelet tous les jours afin d'obtenir la paix pour le monde et la fin de la guerre. »

Elle domine les événements de notre histoire en souveraine toute-puissante.

LA COMMUNION RÉPARATRICE.

Le 13 juin 1917, après avoir annoncé à François et Jacinthe qu'elle viendrait bientôt les chercher, elle dit à Lucie : *« Mais toi, Lucie, Jésus veut se servir de toi pour me faire connaître et aimer. Il veut établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »*

Durant son premier séjour à Pontevedra, du 25 octobre 1925 au 16 juillet 1926, Lucie fut de nouveau favorisée d'apparitions lui révélant le grand chagrin de la « *Bienheureuse Vierge Marie* ». Dans la soirée du jeudi 10 décembre 1925, après le souper, Lucie reçut dans sa cellule la visite de la Vierge Marie et de l'Enfant-Jésus qui était porté par une nuée lumineuse. La Très Sainte Vierge mit la main sur l'épaule de Lucie et lui montra, en même temps, un cœur entouré d'épines qu'elle tenait dans l'autre main. L'enfant lui dit : *« Aie compassion du Cœur de ta très Sainte Mère entouré des épines que les hommes ingrats lui enfoncent à tout moment, sans qu'il y ait personne pour faire acte de réparation afin de les en retirer. »*

Ensuite, la Très Sainte Vierge lui dit : *« Vois, ma fille, mon Cœur entouré d'épines que les hommes ingrats m'enfoncent à chaque instant par leurs blasphèmes et leurs ingratitude. Toi, du moins, tâche de me consoler et dis que tous ceux qui, pendant cinq mois, le premier samedi, se confesseront, recevront la sainte Communion, réciteront un chapelet, et me tiendront compagnie pendant quinze minutes en méditant sur les quinze mystères du Rosaire, en esprit de réparation, je promets de les assister à l'heure de la mort avec toutes les grâces nécessaires pour le salut de leur âme. »*

« Après cette grâce, confie Lucie, comment pouvais-je me soustraire au plus petit sacrifice que Dieu voudrait me demander ? Pour consoler le Cœur de ma chère Mère du Ciel, je serais contente de boire jusqu'à la dernière goutte le calice le plus amer. Je désirais souffrir tous les martyres pour offrir réparation au Cœur Immaculé de Marie, ma chère Mère, et lui retirer une à une toutes les épines qui le déchirent, mais je compris que ces épines sont le symbole des nombreux péchés qui se commettent contre son Fils, et atteignent le Cœur de sa Mère. Oui, parce que par eux beaucoup d'autres de ses fils se perdent éternellement. »

Elle s'ouvrit à sa supérieure, et au confesseur de la maison, de cette demande du Ciel. Le confesseur lui

répondit que, seule, la supérieure ne pouvait rien. Alors, après la communion, Lucie dit à Jésus :

« Ô mon Jésus ! Moi, avec votre grâce, la prière, la mortification et la confiance, je ferai tout ce que l'obéissance me permettra et ce que vous m'inspirerez ; le reste, faites-le vous-même. »

« *Le reste* », c'est la diffusion de cette dévotion réparatrice dans toute l'Église. *« Je suis restée comme cela, jusqu'au 15 février. Ces jours-là ont été pour moi une continuelle mortification intérieure. Je me demandais si cela avait été un rêve ; mais je sais bien que non : je pensais que cela avait été vraiment la réalité. Mais comment, moi, qui avais si mal correspondu aux grâces reçues jusque-là, comment Notre-Seigneur daignait-il m'apparaître de nouveau ? »*

Le 15 février 1926, Lucie était occupée à son emploi : vider une poubelle en dehors du jardin. Au même endroit, quelques mois auparavant, elle avait rencontré un enfant à qui elle avait demandé s'il savait l'AVE MARIA :

« Il m'avait répondu que oui, et je lui avais demandé de me le réciter, pour l'entendre. Mais comme il ne se décidait pas à le dire seul, je l'avais récité trois fois avec lui. À la fin des trois AVE MARIA, je lui avais demandé de le dire seul. Comme il restait silencieux et ne paraissait pas capable de le dire seul, je lui demandais s'il connaissait l'église Sainte-Marie. Il répondit que oui. Je lui dis alors d'y aller tous les jours et de prier ainsi : "Ô ma Mère du Ciel, donnez-moi votre Enfant-Jésus !" Après lui avoir appris cette prière, je m'en allais. »

Ce 15 février 1926, en revenant comme d'habitude, après avoir rempli le même office, « *je trouvais un enfant qui me parut être le même, et je lui demandai alors :*

– As-tu demandé l'Enfant-Jésus à notre Mère du Ciel ? »

« L'Enfant se tourna vers moi et me dit :

– Et toi, as-tu révélé au monde ce que la Mère du Ciel t'a demandé ?

« Et, ayant dit cela, il se transforma en un enfant resplendissant. Reconnaisant alors que c'était Jésus, je lui dis :

– Mon Jésus ! Vous savez bien ce que m'a dit mon confesseur dans la lettre que je vous ai lue. Il disait qu'il fallait que cette vision se répète, qu'il y ait des faits pour permettre de croire, et que la Mère supérieure ne pouvait pas, elle toute seule, répandre la dévotion en question.

– C'est vrai que la Mère supérieure, toute seule, ne peut rien, mais avec ma grâce, elle peut tout. Il suffit que ton confesseur te donne l'autorisation et que ta supérieure le dise pour que l'on croie, même sans savoir à qui cela a été révélé.

– Mais mon confesseur disait dans sa lettre que

cette dévotion ne faisait pas défaut dans le monde, parce qu'il y avait déjà beaucoup d'âmes qui Vous recevaient chaque premier samedi, en l'honneur de Notre-Dame et des quinze mystères du Rosaire.

– C'est vrai, ma fille, que beaucoup d'âmes commencent, mais peu vont jusqu'au bout et celles qui persèverent le font pour recevoir les grâces promises. Les âmes qui font les cinq premiers samedis avec ferveur et dans le but de faire réparation au Cœur de ta Mère du Ciel me plaisent davantage que celles qui en font quinze, tièdes et indifférentes.

– Mon Jésus ! Bien des âmes ont de la difficulté à se confesser le samedi. Si vous permettiez que la confession dans les huit jours soit valide ?

– Oui. Elle peut être faite même au-delà, pourvu que les âmes soient en état de grâce le premier samedi lorsqu'elles me recevront et que, dans cette confession ultérieure, elles aient l'intention de faire ainsi réparation au Cœur Immaculé de Marie.

– Mon Jésus ! Et celles qui oublieront de formuler cette intention ?

– Elles pourront la formuler à la confession suivante, profitant de la première occasion qu'elles auront de se confesser. »

« Aussitôt après, il disparut sans que je sache rien d'autre des désirs du Ciel jusqu'aujourd'hui. Et quant aux miens, c'est qu'une flamme d'amour divin s'allume dans les âmes pour que, soutenues dans cet amour, elles consolent vraiment le Cœur Immaculé de Marie.

« J'ai du moins le désir de consoler beaucoup ma chère Mère du Ciel, en souffrant beaucoup pour son amour. »

« LE TOURNANT STRATÉGIQUE ».

Aujourd'hui, moins de cent ans après ce message céleste, le chagrin de Marie est à son comble. De nouvelles épines transpercent son Cœur Immaculé.

« L'Académie pontificale pour la vie s'est montrée récemment favorable à ce que l'Église italienne ne s'oppose plus à la législation sur le suicide assisté.

« Un tournant dans la stratégie adoptée par Rome sur les questions de bioéthique : l'Église espère ainsi continuer à pouvoir faire entendre sa voix. »

En faisant taire la voix maternelle de notre Reine, « Voix désormais inaudible par des sociétés trop libérales », confesse le journal *LA CROIX*, atteint lui-même d'une surdité sans remède depuis de nombreuses décennies (*LE TOURNANT STRATÉGIQUE DU VATICAN SUR LA BIOÉTHIQUE*, *LA CROIX* du mardi 8 février 2022).

« Question de méthode ». Comme lorsque le pape François a renié « la méthode de l'uniatisme », le 12 février 2016 à La Havane, rejetant par là ce que lui demande Notre-Dame de Fatima : « la consécration de la Russie à son Cœur Immaculé », afin qu'elle se convertisse... et que les Russes aillent au Ciel. Car c'est là l'enjeu de ce “bras de fer” entre notre Reine et notre Saint-Père le Pape. Ce

dernier a fustigé le « cléricalisme » et la « rigidité » dans l'Église, lors d'un entretien de près d'une heure diffusé dimanche 6 février à la télévision italienne. « C'est le cléricalisme qui crée la rigidité. Et sous chaque type de rigidité, il y a de la pourriture, a-t-il affirmé. Toujours. »

Mais les demandes de la Très Sainte Vierge, ce n'est pas de la « rigidité », c'est de l'amour tendre, Très Saint-Père ! Dieu veut qu'elle obtienne de nos cœurs ingrats la dévotion à son Cœur Immaculé, où trône le Cœur Sacré de son adorable Fils, Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur.

Et ce n'est pas davantage du « cléricalisme », puisqu'elle a envoyé un ange porter la Sainte Eucharistie à trois enfants, en 1916, pour les faire communier au Corps et au Sang de Jésus, au Cabeço. Et treize ans plus tard, Jésus se montrait à Lucie cloué à une « croix de lumière qui s'élevait jusqu'au plafond » de la chapelle du couvent des Dorotheées à Tuy. « Un peu en dessous de la ceinture de Jésus, on voyait un calice et une grande hostie sur laquelle tombaient quelques gouttes de sang qui coulaient sur les joues du Crucifié et d'une blessure à la poitrine. Coulant sur l'Hostie, ces gouttes tombaient dans le Calice. » C'est une véritable célébration du Saint-Sacrifice de la Messe. Là non plus il n'y avait pas d'autre prêtre que Jésus lui-même, prêtre et victime. Mais « sous le bras droit de la Croix se trouvait Notre-Dame [comme au Calvaire] avec son Cœur Immaculé dans la main gauche, sans épée ni roses, mais avec une couronne d'épines et des flammes. Sous le bras gauche de la Croix, de grandes lettres, comme d'une eau cristalline qui aurait coulé au-dessus de l'autel, formaient ces mots : “GRÂCE ET MISÉRICORDE”. »

LES FRUITS DU SAINT-SACRIFICE.

« Ensuite, Notre-Dame me dit : “Le moment est venu où Dieu demande au Saint-Père de faire, en union avec tous les évêques du monde, la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé, promettant de la sauver par ce moyen. Elles sont si nombreuses les âmes que la justice de Dieu condamne pour des péchés commis contre moi, que je viens demander réparation. Sacrifie-toi à cette intention et prie.” »

La demande fut transmise au pape Pie XI, qui n'en tint aucun compte.

Alors, nous avons eu la guerre. À laquelle aucun traité de paix n'a mis fin jusqu'à ce jour. Et le résultat de cette obstination à mépriser Notre-Dame de Fatima est un châtiment pire que les ruines de la guerre : c'est la « ruine » de l'Église annoncée par la troisième partie du “secret”, fruit d'un insurmontable aveuglement de la hiérarchie.

En visite à Rome, fin septembre, le président de la Conférence des évêques de France (CEF), Mgr Éric de Moulins-Beaufort, a avoué lors d'une soirée

organisée par l'ambassade de France près le Saint-Siège et KTO : « *Depuis des années, notre parole s'est laissé enfermer dans une parole morale et nous sommes chargés de dire à la société ce qui n'est pas bien.* »

Quoi donc ? Mais ce que dit le "CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE" (CEC) : « *Quels qu'en soient les motifs et les moyens* », l'euthanasie est « *moralement inconcevable* ». Et donc donner la mort afin de supprimer la douleur, « *constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect de Dieu* ».

Or, la revue jésuite *LA CIVILTA CATHOLICA*, dirigée par Antonio Spadaro, un proche du Pape, publie le 15 janvier un article intitulé "LA DISCUSSION PARLEMENTAIRE SUR LE SUICIDE ASSISTÉ". Alors que l'Italie s'apprête à légiférer sur la fin de vie, le Père Carlo Casalone, signataire de cet article, écrit que l'Église catholique aurait intérêt à soutenir le suicide assisté plutôt que l'euthanasie.

Plus jésuite... tu meurs ! C'est vraiment le cas de le dire.

Mgr Renzo Pegoraro, médecin et chancelier de l'Académie pontificale pour la vie, explique : « *Nous sommes dans un contexte précis, avec un choix à opérer entre deux options, dont aucune – suicide assisté ou euthanasie – ne représente la position catholique... Mais je crois qu'il faut aujourd'hui consentir à discuter des lois dont on sait bien qu'elles diffèrent de la morale de l'Église.* »

Pour aboutir à quoi ? À « *la prévention, sur le plan social et culturel, du suicide, en agissant sur tout ce qui peut menacer la solidarité, la fraternité, et aboutir à la solitude* ».

Et le Bon Dieu ? Et le Ciel, et l'Enfer ? Effacés !

La réponse à cette apostasie cléricale ! est à Fatima... dans la récitation du chapelet, seule « assistance à la mort » du pauvre pécheur :

« *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* »

UN « AVERTISSEMENT » CÉLESTE !

La troisième partie du "secret" confiée aux enfants le 13 juillet 1917 ne fut pas dévoilée en 1960, comme l'avait demandé la Sainte Vierge, mais en l'an 2000, trop tard ! C'était, de nouveau, une vision, en plusieurs tableaux, non pas du Ciel ni de l'Enfer, mais de l'Église de la terre.

Les enfants contemplèrent « *une grande ville à moitié en ruine* », et son peuple gravissant, le Pape en tête, une montagne escarpée au sommet de laquelle était « *une grande Croix de troncs bruts comme si elle était en chêne-liège avec l'écorce* ». Cette troisième partie était un avertissement à divulguer en 1960 pour une raison que nous comprenons parfaitement aujourd'hui. Le pape Jean XXIII, successeur de Pie XII, ne voulut pas en tenir compte. « *Cela*

ne concerne pas mon pontificat », disait-il. Le programme de ce Souverain Pontife était d'appeler sur l'Église une nouvelle Pentecôte ! et ainsi faire mentir les « *prophètes de malheur* », comme il disait, et en particulier Notre-Dame elle-même.

Tandis qu'il se croyait lui-même inspiré par Dieu pour entreprendre une Réforme de l'Église !

Or, le "secret" continuait : « *Nous vîmes à gauche de Notre-Dame, un peu plus haut, un Ange avec une épée de feu à la main gauche ; elle scintillait, émettait des flammes qui paraissaient devoir incendier le monde ; mais elles s'éteignaient au contact de l'éclat que, de sa main droite, Notre-Dame faisait jaillir vers lui ; l'Ange, désignant la terre de sa main droite, dit d'une voix forte : "PÉNITENCE, PÉNITENCE, PÉNITENCE !"* »

« *Et nous vîmes dans une lumière immense qui est Dieu "quelque chose de semblable à l'image que renvoie un miroir quand une personne passe devant" : un Évêque vêtu de Blanc... "C'était le Saint-Père."* » Les enfants l'ont compris tout de suite.

C'était il y a plus de cent ans. Force est de constater que tout est arrivé comme la Sainte Vierge l'avait annoncé, ou plutôt : tout a *commencé* d'arriver. C'est limpide : il n'y a plus de secret. Il faut être aveugle pour ne pas voir le soleil en plein midi !

La « ruine » de l'Église, et donc de la société tout entière, est venue, et elle ne cesse de s'aggraver de jour en jour.

La décision de Jean XXIII et de Paul VI d'entreprendre et de mener à son terme la "Réforme" de l'Église n'a fait qu'accomplir ce que disait sœur Lucie au Père Fuentes en 1957, sous le règne finissant de Pie XII, cinq ans avant le Concile : « *N'attendons pas que vienne de Rome un appel à la pénitence de la part du Saint-Père pour le monde entier ; n'attendons pas non plus qu'il vienne de nos évêques dans leur diocèse ni non plus des congrégations religieuses.* »

Alors... de qui faut-il l'attendre ?

De Notre-Dame de Fatima, par sa messagère, sœur Lucie, dont le nom la prédestine à être une "lumière" médiatrice de la blanche lumière de Dieu dans la nuit de l'apostasie. « *Pénitence, Pénitence, Pénitence* », c'est le cri de Lucie lancé le 13 octobre, à la foule qui venait d'assister au miracle de la chute du soleil !

« *Notre-Dame veut que vous fassiez pénitence !* »

En quoi consiste cette *pénitence* ? Aujourd'hui, cet appel est clair : il signifie qu'il faut se détourner des erreurs du concile Vatican II, de la prétendue « *réforme* » de l'Église qui l'a réduite à l'état d'« *une grande ville à moitié en ruine* », "à moitié" seulement puisqu'elle a les promesses de la vie éternelle.

LA "MÉTHODE" DU MARTYRE

Le "troisième secret" s'achève sur une vision de la fécondité du martyre, d'où viendra le salut.

« Sous les deux bras de la Croix, il y avait deux Anges, chacun avec un vase de cristal à la main, dans lequel ils recueillaient le sang des martyrs, et avec lequel ils arrosaient les âmes qui s'approchaient de Dieu. »

« Aujourd'hui, avertissait le saint pape Jean-Paul I^{er}, chacun ne conserve la foi qu'autant qu'il la défend, qu'il demeure ferme, courageux et déterminé, à l'imitation des premiers martyrs. » Et « le sang des martyrs est semence de chrétiens ! »

C'était la pensée quotidienne du Père de Foucauld, ce qu'il appelait : *« Ta pensée de la mort : Pense que tu dois mourir martyr »*... Sœur Lucie écrivait à une amie, le 9 janvier 1971 : *« Acceptons avec amour le martyre de la douleur qui fait de nous des victimes d'expiation pour les péchés de l'humanité, pour les membres du Corps mystique du Christ, qui se sont éloignés de son Église pour se fourvoyer sur les chemins de l'erreur, pour nos frères qui persévèrent afin qu'ils soient fidèles jusqu'à la fin, car seuls ceux qui persévèrent jusqu'à la fin sont sauvés. Et si Dieu nous a choisies pour le martyre de la douleur, renouvelons avec lui notre offrande en disant :*

« “ Me voici, ô Père, pour faire votre volonté ! Je me remets entre vos mains pour votre Église, pour le salut et la persévérance de mes frères prêtres, pour les âmes qui se sont consacrées un jour à votre service, à votre Amour. Qu'elles persévèrent, qu'elles vainquent les tentations du monde, du démon et de la chair, et deviennent victimes avec le Christ pour le salut de leurs frères, les pauvres pécheurs.

« “ Si pour cela, vous avez besoin de victimes qui s'immolent en union avec le Christ, ô Père, me voici, aidez seulement ma faiblesse, donnez-moi du courage, donnez-moi de la générosité, donnez-moi de l'amour !

« “ Je sais combien le Ciel est beau. J'y aspire, je soupire après lui, je désire le posséder au plus tôt, être plongée dans la lumière de votre Amour, dans l'embrassement éternel de ma chère Mère que Vous m'avez donnée du haut de la Croix. Je sais qu'Elle m'aime et je me confie en son amour, en sa protection !

« “ Je vous aime, Seigneur, aidez-moi à souffrir avec amour et, s'il vous plaît, adoucissez ma douleur ! ”

« Chère madame, n'ayez pas peur de la souffrance. Dieu est notre bon Père. Il nous aime d'un amour éternel. S'il nous a choisies pour porter la croix avec le Christ, c'est qu'il veut nous associer à l'œuvre rédemptrice de son Fils Jésus et avec Lui nous faire héritières du Royaume des Cieux. Oh ! le Ciel est si beau ! Pour lui, donnons tout, souffrons tout, afin de le conquérir pour nous et pour un grand nombre d'âmes qui, dans les demeures de l'éternelle félicité, chanteront avec nous l'hymne de la gloire éternelle, de l'amour éternel dans l'embrassement du Divin Époux des vierges !

« Cela seul compte. Nous n'avons été créées que

pour le Ciel et il n'y a que lui qui nous attire. Car seul il en vaut la peine et dure pour toujours !

« Comme j'aimerais pouvoir aller vous embrasser, mais puisque je ne le puis pas, je demande à notre chère Mère du Ciel d'y aller pour moi et je suis sûre qu'Elle le fera et ira vous aider beaucoup ! Que son baiser soit la plus tendre des caresses que le Ciel vous envoie avec le soulagement de vos souffrances et l'amélioration de votre santé. »

L'ASSISTANCE AUX MOURANTS.

Le mystère vrai, indiscutable, sans rien qui l'explique à l'homme et lui annonce la suite, c'est la mort, déjà incompris de Pierre lorsque Jésus commença à annoncer à ses Apôtres sa Passion, sa MORT... et, plus incroyable, incompréhensible encore, sa résurrection.

C'est pourquoi des milliards d'êtres humains, depuis la primitive Église, répètent cette invocation à la Vierge Marie qui est évocation de notre heure dernière, pour qu'Elle nous y assiste : *« Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort ! »*

La mort que tout le monde craint, dont on n'aime pas parler, dont on ne sait pas ce qu'elle sera. « Il faut savoir, disait l'abbé de Nantes, qu'il y a une religion qui fait de la mort un des points de sa méditation quotidienne et multiquotidienne : sa méditation permanente. C'est bien la seule religion qui a quelque chose à dire sur la mort et l'après mort et ce qu'il faut faire pour s'y préparer, en dehors des rites folkloriques qui n'ont aucune signification. »

Nos pasteurs le savent, mais ils sont comme des chiens muets, ils abandonnent le troupeau aux loups dévorants qui poussent leurs brebis sur le chemin de l'Enfer.

Il y a donc là un mystère d'iniquité, mais qui est démasqué et vaincu par la seule invocation de la Vierge Marie. À notre heure dernière, nous la convoquons d'avance pour qu'Elle nous assiste.

« J'ai été curé, disait encore notre Père, aumônier de clinique chic, où il y a beaucoup d'infirmières, beaucoup de médecins, beaucoup de gens très attentifs auprès du malade mourant, tant qu'il y a quelque chose à gagner, à faire, ce qu'ils appellent *“ la culture de vie ”*, mais enfin, à un certain moment, assez mystérieux, la chambre du malade se vide. Sans avoir l'air de savoir ce qui se passe, les médecins passent, les infirmières prennent un air mystérieux et la famille est réduite à dire : a ! a ! a ! comme Jérémie, ne sachant quoi dire parce qu'il n'y a aucun remède pour celui qui va mourir, ils le savent bien. Aucune parole ne signifie quelque chose, autre que celle que l'Église nous donne à prononcer.

« L'Église met sur nos lèvres une supplication immense en pensant à cette foule d'êtres pitoyables. Non pas *“ à l'heure de ma mort ”*, mais à l'heure de *notre* mort... Nous prions la Vierge pour qu'Elle

nous soit pitoyable à l'heure de notre mort à nous ? À tous ! Et même aux gens qui sont là, à côté du mourant. Ils ne se mettent pas du tout en scène, mais de fait, ils y sont, parce qu'eux aussi vont mourir. »

Sœur Lucie écrivait de Tuy à sa mère le 23 janvier 1930 :

« J'ai reçu il y a peu de temps votre douloureuse petite lettre. Je regrette immensément de ne pas me trouver là-bas, auprès de vous, mais nous sommes unies dans le Très Saint Cœur de Jésus qui, dans le Sacrement de son amour, vient chaque jour dans nos cœurs, non seulement pour nous aider à vivre, mais aussi pour emporter notre âme, à la dernière heure, dans cette demeure céleste que son amour et sa miséricorde nous ont préparée là-bas. Par conséquent, ma mère chérie, beaucoup de confiance en Son Divin Cœur et grand abandon en notre cher Père du Ciel qui vous aime d'un amour éternel. »

« Dites aussi avec moi ces paroles : "Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, je désire vous aimer pendant toute l'éternité. J'accepte avec tout mon amour la mort que vous aurez la bonté de m'envoyer et je vous demande humblement pardon. Je vous l'offre

pour la conversion des pécheurs et le soulagement des âmes du Purgatoire. Acceptez, mon Dieu, ma vie, comme je vous l'offre, et accordez-moi, par miséricorde, de mourir dans un acte de parfait amour." »

« Ma bonne mère, quand vous arriverez aux pieds de Notre-Seigneur, demandez-lui pour vos filles la grâce de l'aimer de tout leur cœur et de ne jamais lui déplaire. Je viens d'écrire à la très Révérende Mère supérieure, qui n'est pas là ; c'est pourquoi je ne peux encore rien vous dire pour ce qui est d'aller vous voir. Si Dieu veut ce sacrifice, offrons-le-lui avec générosité. »

« Adieu, ma bonne mère. Près du tabernacle, je prierai avec beaucoup de ferveur le bon Dieu pour vous. Notre petite Mère du Ciel viendra en toute certitude vous chercher. Embrassez-la pour moi. Je vous demande de daigner bénir votre fille qui ne vous oublie jamais. »

Lucie de Jésus, r. de S.D.

« P.S. : Dites très souvent : Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en Vous. Doux Cœur de Marie, soyez mon salut. Mon Dieu, je vous aime. »

(frère Bruno de Jésus-Marie.

SŒUR LUCIE AU CHEVET DE MÈRE MONFALIM

Au printemps 1937, mère Monfalim, très affaiblie par une grave pleurésie et se sentant sur le point de mourir, appela sa fille de prédilection pour l'assister. En effet, elle redoutait d'expirer dans une terrible crise d'étouffement et elle espérait que sœur Marie-Lucie lui obtiendrait la grâce de s'éteindre paisiblement.

Le 28 avril 1937, sœur Lucie partit pour Tuy, au grand regret de la supérieure du couvent de Pontevedra qui aurait tellement voulu la garder dans sa communauté. Sœur Lucie avait l'habitude chaque mois de faire une neuvaine à Notre-Dame de Fatima, préparatoire à la journée du 13, la neuvaine consistait à réciter un *Souvenez-vous* et trois *Je vous salue Marie*. Début mai, mère Monfalim lui demanda de la faire avec elle.

À la fin des prières, elle disait : *« Ma bonne Mère, nous vous demandons ma guérison, mais seulement si c'est la volonté de Notre-Seigneur. »*

Le 13 mai, constatant que son état avait empiré, elle mur-

mura : *« Notre-Dame m'a donné sa réponse : le Seigneur veut m'emmener au Ciel. »* Comme mère Monfalim avait encore de grandes appréhensions et des répugnances en voyant venir la mort, sœur Lucie l'encourageait :

« Ne craignez rien. Notre-Dame est une Mère ! Elle vous aidera à parvenir au Ciel, son Cœur Immaculé palpite d'amour pour nous. »

Le 31 mai 1937, en la fête de Marie Médiatrice, arriva de Rome un télégramme de la Mère générale, avec une bénédiction du Saint-Père pour mère Monfalim. On demanda alors à Lucie d'aller jusqu'au télégraphe pour envoyer à la Supérieure générale un message de remerciements et des nouvelles de la malade.

Dès qu'elle fut sortie, mère Monfalim commença à l'appeler : *« Sœur des Douleurs. La sœur des Douleurs. Où est la sœur des Douleurs ? Je veux voir auprès de moi celle dont les yeux ont vu Notre-Dame. »* Puis elle fixa son regard sur la statue de Notre-Dame de Fatima qui se trouvait devant son lit,

ferma doucement les yeux en souriant et exhala son dernier soupir, sans agonie.

À son retour, sœur Lucie apprit sa mort. Elle fondit en larmes et se rendit à la chapelle où elle fit un chemin de croix pour son repos éternel.

Quelques jours après, elle écrivait au Père Aparicio : *« Ma très chère et très révérende Mère provinciale me manque terriblement. Mais la pensée qu'elle prie pour moi au Ciel me console. »*

La mère Lemos donna à sœur Lucie la petite statue de Notre-Dame de Fatima, en métal, que mère Monfalim avait habituellement sur sa table de nuit : *« Prenez-la. Quand mère Monfalim a compris qu'elle allait mourir, elle prit cette statue, l'embrassa et me la remit en disant : "Donnez-la à sœur des Douleurs. Je confie sœur des Douleurs à Notre-Dame. Qu'on ne l'envoie plus à Pontevedra." »*

(SŒUR LUCIE, CONFIDENTE DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE, par frère François de Marie des Anges, p. 237-238)

LETTRE À MGR ALEXANDRE JOLY

PREMIÈRE PARTIE

C'EST avec une joie surnaturelle que les Petits frères et les Petites sœurs du Sacré-Cœur ont accueilli votre nomination par le Saint-Père au Siège de l'Église de Troyes qui demeurait vacant depuis près d'un an. Nous savons que vous-même recevez cette mission avec beaucoup de joie malgré les graves soucis qui accompagnent nécessairement la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner le petit troupeau commis à votre garde... pour le guider, le conduire, aidé de vos prêtres, vers « *le Ciel, unique but de tous nos travaux* » comme le dit si bien la petite Thérèse, avec cette radicalité bien propre aux saints. Car le bref passage que représentent nos vies sur cette terre est tragique. À son issue, c'est ou le Ciel pour un bonheur qui ne finira pas, ou l'enfer et pour l'éternité. C'est une vérité de notre foi révélée par Notre-Seigneur et rappelée par Notre-Dame – l'aurions-nous oubliée ? – qui n'a pas hésité à montrer cet enfer effrayant à trois petits enfants, Lucie, François et Jacinthe, le 13 juillet 1917 à Fatima, tout en leur recommandant à chacun et avec angoisse la récitation quotidienne du chapelet et en dévoilant la dévotion à son Cœur Immaculé, refuge et chemin des âmes pour les conduire jusqu'à Dieu.

Soyez donc bien assuré, Monseigneur, de nos prières et de nos sacrifices à votre intention.

Je ne peux toutefois m'empêcher d'associer votre nom à la Commission doctrinale des Évêques de France à l'origine d'un sévère Avertissement à l'attention de tous vos confrères pour les informer, les alerter sur les doctrines de l'abbé Georges de Nantes auquel je succède, fondateur de nos communautés et du mouvement de la Contre-Réforme catholique. Notre Père a rendu son âme à son « très chéri Père du Ciel » le 15 février 2010, muni des sacrements de l'Église donnés à plusieurs reprises par des prêtres en communion avec leur évêque. Il a été enterré en terre chrétienne à l'issue d'une messe de funérailles célébrée dans notre chapelle de la maison Saint-Joseph, par le Père Raymond Zambelli, recteur émérite des sanctuaires de Lisieux et de Lourdes, au vu et au su de Monseigneur Marc Stenger. Il est mort en digne fils de l'Église... et j'ose ajouter... sous les effets d'aucune sanction canonique régulière...

Avec la mort de notre bien-aimé Père, on aurait pu penser "l'affaire de Nantes" enfin réglée, la toute petite foule de ses disciples et amis des trois ordres se séparant et se dispersant définitivement au milieu du Peuple de Dieu... Mais douze années plus tard

– et Dieu sait pourtant qu'ils ne sont pas nombreux – force est de constater que ce n'est pas le cas ! Il fallait donc faire quelque chose ! Mais quoi ? Un Avertissement !

Lors de la publication de ce document le 25 juin 2020, il ne m'a pas semblé bien de préparer une réponse complète et systématique, et ce pour plusieurs raisons.

Principalement parce que si la Commission doctrinale, organe par définition collégial, peut émettre des avis, si elle le juge vraiment utile pour le bien de l'Église de France et des âmes, cette commission en tant que telle, et quels que soient les qualités et le rang de ses membres, n'a aucune autorité pour rendre des jugements doctrinaux qui puissent se substituer à l'exercice personnel du pouvoir d'enseignement que détiennent les évêques pour le seul territoire placé sous leur juridiction. Ainsi, répliquer à une Commission doctrinale au sujet d'un document dont le ou les auteurs ne sont pas clairement identifiés aurait été de ma part le début d'une reconnaissance d'une autorité qu'elle n'a pas.

D'ailleurs, l'Avertissement se termine ainsi : *« Chaque évêque, dans son diocèse, peut faire l'usage qu'il jugera approprié du présent Avertissement pour éclairer les fidèles éventuellement troublés par les erreurs de la CRC. »*

Mais au moment où les membres de la Commission doctrinale reconnaissent solennellement l'autorité de chaque ordinaire dans son diocèse pour former son propre jugement et donner ou non une suite à cet Avertissement, leur autorité était "court-circuitée" par la publication de cet Avertissement sur le site de la CEF. Mgr Laurent Camiade, évêque de Cahors, se jugeait, lui, autorisé à en donner un libre commentaire dans une interview accordée au journal *LA CROIX* qui n'a pas manqué de reproduire de larges extraits du document.

Donc, sans attendre le jugement des ordinaires, quiconque faisant ou non partie de l'Église est libre de prendre connaissance de ce document et de se forger sa propre opinion. Mais alors à quoi servent les évêques si par média et rumeurs publiques interposés, certains d'entre eux font pression sur les autres en lieu et place de l'exercice personnel, et donc seul légitime, d'un quelconque magistère qu'ils prétendent pourtant défendre contre nous ? Ce que je rapporte là illustre parfaitement ce qu'a écrit notre Père à propos des conférences et commissions épiscopales : *« Ces organismes parasites revendiquent un pouvoir consultatif qui leur permet de dominer l'opinion*

populaire, et un pouvoir délibératif, de toute manière usurpé, pour contrôler le gouvernement de l'évêque.»

Et notre Père d'ajouter : « Ces oligarchies anonymes, irresponsables, s'avèrent foncièrement révolutionnaires ; toutes les hérésies et les schismes y trouvent abri et réconfort. » L'Avertissement semble lui donner tort puisqu'apparemment c'est la défense de la foi, du « *dogme de la foi* » pour reprendre l'expression que Notre-Dame employa dans la deuxième partie de son grand secret révélé à Fatima le 13 juillet 1917, qui motive cet Avertissement contre les prétendues erreurs de la CRC, en particulier contre une « *conception sensualiste de l'eucharistie* » qui pourraient « *éventuellement* » troubler les fidèles.

Je suis en droit de mettre en doute la vérité et la sincérité de ces apparentes intentions.

Ce qui a effectivement troublé les fidèles, ce qui les a scandalisés, au moment même où les membres de la Commission finalisaient cet Avertissement, ce fut l'interdiction générale, quasi absolue édictée par le gouvernement français durant les deux périodes de confinement d'assister à la messe célébrée par leurs pasteurs dans les églises de France, interdiction ressentie à juste titre comme un acte de persécution très insidieuse et d'une redoutable efficacité. Elle visa directement non pas tant les prêtres et les évêques, mais les brebis qui leur furent arrachées de force, la République s'attribuant l'autorité des premiers pour veiller au bien des corps des secondes, mais au mépris du bien de leurs âmes. Et durant ces semaines, ces mois de réclusion forcée, ce fut une pénible révélation des cœurs parmi les pasteurs, entre ceux tout dévorés d'un zèle apostolique et qui trouvaient mille solutions pour exercer vaille que vaille leur ministère... en particulier celui de distribuer la communion, et ceux qui délaissèrent leur troupeau.

À cet égard, l'exemple de Mgr Norbert Turini, évêque de Perpignan, mérite d'être cité, lui qui a enjoint ses prêtres « *de ne pas s'ériger en comptables de leurs assemblées dominicales et donc de ne pas rejeter si tel était le cas, la trente et unième personne et les suivantes qui se présenteraient.* » Mais conscient de les exposer à des sanctions, il ajoutait : « *J'en prends l'entière responsabilité et si cela s'avère nécessaire j'en répondrai personnellement devant les pouvoirs publics.* » Ce qui n'excluait pas, d'ailleurs, le respect de règles sanitaires de prudence pour ne pas propager une épidémie qui doit toutefois être expliquée comme un châtement, une miséricorde, un pressant appel du Bon Dieu à se convertir.

Il est vrai que dans un tel contexte et sur pareil sujet, prendre les bonnes décisions suppose d'avoir la foi catholique, la foi en la Présence Réelle de Notre-Seigneur dans le Saint-Sacrement, en ses très précieux « *Corps, Sang, Âme et Divinité (...)* présents

dans tous les tabernacles de la terre ». Les fidèles et leurs prêtres assistèrent alors à cette autre révélation des cœurs en constatant cette division au sein même de la Hiérarchie décrite avec effarement par Jean-Marie Guénois dans les colonnes du *FIGARO* du 23 novembre 2020 :

« Un évêque (...) s'est dit douloureusement étonné de constater "une foi catholique eucharistique théologiquement divergente" jusque chez les évêques. Un état de fait qui reflète un débat tabou dans l'Église catholique : une partie des théologiens, prêtres, évêques et certains cardinaux, a épousé les thèses du protestantisme qui considèrent la "présence" eucharistique du Christ comme "symbolique" et non "réelle". Donc non absolument "sacrée" au point de se battre pour elle. La grande surprise dans ce registre est venue de Rome cette semaine. Et d'un futur cardinal (...) choisi par le pape François pour piloter l'important synode des évêques. Mi-novembre, il a traité ceux qui se plaignaient de ne pouvoir accéder à la messe "d'analphabétisme spirituel" dans la revue jésuite de référence mondiale, LA CIVILTA CATTOLICA. Il a demandé à l'Église de profiter de cette crise pour rompre avec une pastorale visant à "conduire au sacrement" pour passer, "par les sacrements, à la vie chrétienne". » Et Jean-Marie Guénois de poursuivre : « Un cardinal très proche du Pape, relativisant l'importance de la messe... Ces propos ont choqué beaucoup d'évêques, mais pas tous. Une partie de l'Église catholique doute sur la foi eucharistique, qui est pourtant l'un de ses fondements. »

Mais des évêques, et cela ne fait aucun doute, ont gardé intacte une foi vive en la Présence Réelle tel Mgr Bernard Ginoux à la tête du diocèse de Montauban comme en témoigne l'article qu'il a signé dans l'édition du 3 au 9 décembre 2020 de *VALEURS ACTUELLES* pour rappeler, d'une part, que « *notre foi est charnelle* » – ce que précisément nie l'Avertissement que vous avez signé pour nous le reprocher ! – et, d'autre part, qu'il est nécessaire pour les fidèles d'assister à la messe : « *La vie du fidèle chrétien a-t-elle besoin de l'eucharistie ? Nous pouvons répondre oui sans aucun doute. Bien sûr, nous avons bien des manières de vivre notre foi, mais la messe est unique parce que c'est là que physiquement, réellement, nous vivons cet échange. Il y a rencontre effective et efficace (si notre cœur est pur) entre le Sauveur et nous : l'eucharistie communique le fruit du Salut. Par la foi et la présence divine, le fidèle le reçoit.* »

Est-il nécessaire d'en dire plus pour expliquer pourquoi je doute que le trouble des fidèles, en particulier dans leur foi catholique en l'eucharistie, puisse constituer le vrai et sincère motif de l'Avertissement de la Commission doctrinale ? Mes doutes

sont d'autant plus justifiés que dans le contexte actuel, angoissant, d'une chute généralisée, vertigineuse, de la part des fidèles, aussi bien dans la pratique religieuse que dans les connaissances les plus élémentaires des vérités de la foi catholique, il serait bien étonnant que les quelques propositions théologiques de l'abbé de Nantes sur l'Eucharistie, les sacrements de mariage et d'ordre, sur la bienheureuse Vierge Marie et même sur la Sainte Trinité, matière principale de cet Avertissement, "noyées" dans les 20 000 pages et les 6 000 heures de nos œuvres écrites et audiovisuelles, difficiles au point d'avoir mobilisé le travail de six évêques et cinq théologiens, puissent sérieusement troubler qui que ce soit.

Et jamais personne n'aurait l'idée de faire des rapprochements blasphématoires entre ces propositions théologiques de notre Père et les prétendus « comportements immoraux » auxquels elles pourraient conduire, à moins de lire l'Avertissement de la Commission doctrinale et de se nourrir non pas l'âme et l'esprit... mais l'imagination. Donc, ce qui risque de mettre le trouble parmi les fidèles, ce n'est pas la doctrine de la CRC, mais la lecture de cet Avertissement rendu public et accessible à quiconque se connecte sur le site internet de la CEF. Et c'est de cette publication que je me suis plaint auprès de Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, dans deux lettres datées du 29 juin et 1^{er} août 2020... sans évidemment obtenir satisfaction.

À l'exception du directeur d'un important établissement de l'enseignement catholique, pour lequel quelques précisions orales ont suffi à confirmer nos relations de confiance anciennes de plusieurs années, je n'ai eu personnellement aucun écho de cet Avertissement qui semble n'intéresser personne... Les choses allaient en rester là lorsque par la Providence du Bon Dieu, le Vicaire du Christ vous a choisi pour l'Église de Troyes.

Vous êtes aujourd'hui au milieu de votre troupeau, en tant que successeur des Apôtres, le représentant de Notre-Seigneur et c'est à ce titre que je veux honorer votre autorité et faire appel à vos pouvoirs spirituels... en commençant par vous présenter l'abbé de Nantes et nos communautés, son œuvre et tout particulièrement ce qui fut la "grande affaire de sa vie" en m'efforçant de dire toute la vérité, seule capable de réconcilier la Sainte Famille qu'est l'Église catholique à laquelle nous appartenons, avec le Bon Secours du Cœur Immaculé de Marie, notre Mère à tous, à jamais !

ENFANT DE L'ÉGLISE

Dans une note remise au cours d'une audience qui se déroula le 13 février 1891, votre confrère, Mgr Charles-Émile Freppel, évêque d'Angers et député à

la Chambre, à Paris, écrivait au pape Léon XIII pour l'adjurer de toutes ses forces de renoncer à adresser aux évêques de France une lettre encyclique les engageant à "adhérer sans arrière-pensée à la République" :

« *Profondément attaché au droit monarchique qui est le droit national et historique de la France depuis quatorze siècles, je suis convaincu que la forme et les institutions républicaines ne conviennent nullement au pays, et qu'elles en amèneraient la ruine religieuse, morale et matérielle, si elles devaient s'y implanter d'une façon tant soit peu durable. L'expérience de tous les jours ne fait que me confirmer dans cette conviction.* » Et pour quelle raison ? Parce que, par principe, « *les républicains persécutent la Religion comme telle, parce qu'elle est la Religion, et que les loges maçonniques, foyers principaux des idées républicaines, ont juré la destruction du catholicisme en France.* »

Cela était si évident, déjà, sous la présidence de Sadi Carnot, la démonstration de Mgr Freppel si invincible, que Léon XIII, sans doute gagné au libéralisme et peut-être même, un tant soit peu, à l'illuminisme révolutionnaire de Félicité de Lamennais, n'eut pas d'autre choix que de suspendre la publication de son encyclique déjà rédigée. Il dut attendre la mort de l'évêque d'Angers qui jouissait en France d'une autorité redoutée et donc respectée aussi bien des autorités politiques qu'il combattait dans leurs projets anticléricaux que du clergé français, pour promulguer le 16 février 1892 la Lettre *AU MILIEU DES SOLLICITUDES* laquelle faisait « un devoir à tous les catholiques d'accepter le fait républicain, écrit notre Père, pour mériter l'apaisement promis et de lutter, tous unis, "sur le terrain constitutionnel" pour la seule cause religieuse. Être d'abord républicain, premier devoir, et ensuite fidèle à sa foi. Le grand péché sera bientôt le "péché de monarchie". Mais quand on ne fait pas la politique de sa religion, on en vient inmanquablement à embrasser la religion de sa politique. » (*LETTRE À MES AMIS* n° 236 du 25 octobre 1966)

Ainsi, sous l'autorité de Léon XIII, endiguée un temps par saint Pie X, mais relayée ensuite par Benoît XV et finalement par tous les Papes qui se sont, depuis, succédé sur le Siège de Pierre, l'idéologie de 1789 devait s'imposer dans l'Église qui mena sa "nuit du 4 août" ou, pour mieux dire encore, sa "révolution d'octobre" selon les propres termes du Père Yves Congar, lors du deuxième Concile du Vatican. Cette évolution idéologique au sein de l'Église même supposait de criminelles accointances avec deux erreurs doctrinales majeures.

D'abord le modernisme « qui, avec perfidie, accorde au "Christ de la foi", personnage inconsistant, création de l'expérience intime, du sentiment individuel, tous

les titres que l'Église reconnaît à Notre-Seigneur Jésus-Christ Fils de Dieu, mais les refuse au nom de la raison et de la science critique au "Jésus de l'histoire". Cette dichotomie de source kantienne, d'une hypocrisie consommée, a été solennellement condamnée par saint Pie X. Elle feint de conserver toute la foi chrétienne, mais pour la rejeter dans le domaine de l'irréel et de l'irrationnel : dans le néant. » Ensuite, autre erreur, le progressisme, dont la doctrine consiste à tirer argument des imperfections, des lenteurs et des désordres des siècles passés pour conclure à la radicale infidélité de l'Église à l'Esprit du Christ et à l'inspiration des premiers chrétiens et au rejet pur et simple de ses institutions séculaires, de l'ensemble de ses traditions. Les progressistes « prophétisent un autre avenir, des temps nouveaux ; ils réclament, ils préparent une réforme globale des institutions, une révolution mystique des peuples soulevés par l'Esprit, qui ouvrira le millénaire, l'âge du Saint-Esprit, la nouvelle Pentecôte, cieux nouveaux et terre nouvelle. »

Et c'est dans cette perspective de l'histoire de l'Église, tout au long du vingtième siècle, que s'inscrivent la vie et la vocation de notre Père qui fut Enfant de l'Église depuis le deuxième jour de son existence jusqu'à son *dies natalis*.

« Je suis né le 3 avril 1924 à Toulon, a-t-il lui-même écrit dans un récit autobiographique publié en octobre 1976, de Marc de Nantes, officier de marine, et de Marguerite de Joannis de Verclos. C'était au lendemain de la victoire laïque et républicaine du Cartel des Gauches (11 mars). L'Église allait en 1926 condamner l'Action française pour se libérer définitivement de ses attaches séculaires à la Monarchie très Chrétienne et se ligoter à la III^e République radicale-socialiste et franc-maçonne. Mes parents étaient tous deux catholiques romains fervents, royalistes d'Action française, parfaitement légitimistes de cœur et d'esprit. Je trouvais dans mon berceau l'essentiel de ce qui fera ma joie et ma croix durant cette vie, mais j'espère ma gloire dans l'autre. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 110, octobre 1976, p. 3)

Au gré des affectations de son père, ses parents le confièrent successivement, avec ses frères, à l'éducation des maristes de Toulon, aux jésuites de Brest et finalement aux Frères des Écoles chrétiennes du Puy-en-Velay. « De tant de maîtres nous gardons le souvenir très ému ; ils nous ont, tous, édifiés. » (*ibid.*) C'est de 1938 que date sa vocation de moine-missionnaire, de petit Frère du Père de Foucauld, à la suite de la projection du film *L'APPEL DU SILENCE*, vocation qui devait guider ses pas jusqu'aux portes du séminaire en 1943, après avoir fréquenté la Faculté catholique de Lyon et assuré un an d'engagement dans les Chantiers de jeunesse, donc sous les ordres et la protection du

maréchal Pétain. « C'était le creuset d'où devait sortir une nouvelle France, saine, disciplinée, unie. » (*ibid.*)

LES ANNÉES DE SÉMINAIRE.

« Je suis resté quatre ans au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy-les-Moulineaux, en 1943-1947. J'y ai beaucoup reçu et m'y suis trouvé parfaitement heureux. La liturgie était magnifique, la vie bien ordonnée sans mesquines contraintes, les études fortes si on le voulait. Cependant, après la Libération, le progressisme y fit irruption et, sur ses pas, clandestin, le modernisme. Comme je racontais à ma mère, un soir de vacances, cette fureur de nouveautés qui agissait le séminaire et faisait présager le bouleversement conciliaire, elle me dit : « *Celui qui se dressera contre un tel mouvement se fera excommunier.* » Et, comme je le pensais aussi... « *en tout cas, que ce ne soit pas toi !* » ajouta-t-elle après un moment de silence. « *Si c'est moi, ce sera bien votre faute ! – Et pourquoi ? – Parce que vous et papa, vous m'avez toujours montré la vérité !* » Alors, elle termina sur ce chapitre par une de ses sentences si sages, si sages qu'on ne peut les oublier quand une fois on les a entendues : « *Un arbre n'arrête pas le vent dans la plaine...* » (*ibid.*)

Ces quatre années de séminaire d'intense travail et de prières, furent donc aussi pour le jeune Georges de Nantes le temps des premiers choix et des premiers combats pour demeurer, sa vie durant, *in medio ecclesiae*, et temps de la préparation à la grande controverse qui devait enflammer l'Église vingt ans plus tard, à l'occasion du Concile.

« Je fis ma cinquième année au Séminaire des Carmes, à l'Institut catholique de Paris. Je reçus l'ordination sacerdotale à Grenoble, mon diocèse, le 27 mars 1948 (...). Cette année-là je passai ma licence de théologie et j'obtins le premier prix au concours de théologie « *Le Christ, Révélation de Dieu* ». Je crois avoir beaucoup travaillé, beaucoup appris et retenu au contact de nos maîtres parisiens, de Broglie, Henry, Daniélou, Robert, Arquillères, Andrieu-Guitrancourt... » (*ibid.*)

PREMIÈRES RUPTURES.

À l'issue de son séminaire, notre Père devait passer chaque année quelque examen. « La licence en sciences sociales, avec une enquête sur les prêtres-ouvriers qui me les fit rencontrer et sur lesquels je rédigeai dès 1948 un rapport fort alarmiste pour le Père de Soras. Licence de philosophie scolastique, qui demandait alors un sérieux travail et une science exacte ; licence de lettres de Sorbonne, trop glorieuse à mon avis pour sa valeur réelle. Je préparai aussitôt deux thèses. La première, immense, reste inachevée, sur la structure métaphysique de la personne. La seconde, toute prête, sur la notion de personne chez saint Thomas d'Aquin,

fut refusée par mon patron de thèse, le chanoine Lallemand, pour... modernisme ! » (*ibid.*, p. 4)

Malgré ces brillantes études qui offraient à notre Père, s'il le voulait, les perspectives d'une légitime carrière ecclésiastique et universitaire, il préféra mettre en pratique ce qu'il écrira quelques années plus tard à l'un de ses fils spirituels : « Vois-tu, choisis toujours la voie basse, de l'humilité, du prosaïque service de Dieu. Si tu aimes Notre-Seigneur comme moi, tu détesteras la diversion, le divertissement, si élégant, si humaniste, si fin soit-il ! Tu iras doucement et puissamment à contre-courant, vers les emplois, vers les exils, vers la bagarre sans gloire. Regarde ma vie... je suis d'année en année précipité de là où je suis à une basse fosse moins honorable... Cela est bon et c'est ainsi que nous sommes de bons ouvriers du Royaume de Dieu. »

Ainsi se laissera-t-il guider, au gré des nominations qu'on lui offrait et des renvois qu'on lui infligeait, par les voies de la Providence qui devaient le conduire à répondre à sa vocation de moine-missionnaire dans le "désert" de la Champagne, aujourd'hui votre diocèse Monseigneur, d'abord dans l'humble et admiré service de curé de campagne à Villemaur, puis dans un service meilleur, plus universel, mais encore plus humilié de l'Église à la maison Saint-Joseph, à Saint-Parres-lès-Vaudes. Voici comment cela s'est passé.

« À l'automne 1948, le Père Enne m'avait fait engager comme professeur de philosophie par le Père Épagneul, fondateur des Frères missionnaires des campagnes, pour lesquels il exigeait qu'on enseigne saint Thomas. Je le fis avec joie, et plus encore l'année suivante comme professeur de théologie. Ils étaient ruraux, honnêtes, enthousiastes, solides. Je leur enseignais saint Thomas et les immunisais ainsi contre le progressisme et le modernisme que leurs frères anciens, formés au Saulchoir, y avaient contractés pour la vie. Mes élèves ne m'écoutaient que trop bien ! Le Père Épagneul me congédia brutalement en juin 1950, allant jusqu'à m'interdire de retourner chercher mes livres et revoir mes élèves que l'obéissance religieuse conduirait dès lors dans de tout autres voies. » (*ibid.*) Premier renvoi d'une longue série.

« Mis à pied par le Père Épagneul, un confrère m'offrit de lui succéder comme aumônier des Sœurs aveugles de Saint-Paul et de leurs jeunes pensionnaires, dont le couvent jouxtait notre maison Marie-Thérèse, agréable campagne boulevard Denfert-Rochereau où quelques prêtres étudiants étaient accueillis dans la compagnie des vieux prêtres de Paris au milieu desquels resplendissait de verve et de savoir le chanoine Osty. J'approchai au 88 de belles âmes que leur cécité corporelle rendait aptes à saisir mieux que nous les choses invisibles et à vivre une haute perfection. Quel bonheur pour moi que ce doux ministère.

« Durant les vacances, je faisais un ministère de paroisse. En 1948, l'évêché de Grenoble m'avait envoyé à Saint-Bruno, grosse paroisse ouvrière. On y pratiquait une liturgie d'avant-garde, dont le seul effet tangible était de mettre à bas le réseau d'œuvres admirables et dynamiques que le curé précédent, le chanoine Joussard, y avait développé "sous Pétain". Je me prêtais à tout, mais cela devint, l'été 1950, intenable. Leur refus formel de recevoir l'encyclique *HUMANI GENERIS* me parut inconciliable avec la foi ; je le dis, cela ne plut pas. Et puis, l'abbé Bolze prétendait qu'en trois mois d'été je démolissais leur travail de toute l'année. Il y avait du vrai ! Je voyais trop l'échec total et lamentable de leur pastorale nouvelle. On me pria de ne plus revenir. Les années suivantes, j'allai à Saint-André puis à Vénissieux dans la banlieue lyonnaise, fief de Berliet et du Parti communiste, remplacer le curé tombé malade ; j'y serais bien resté, mais le curé se remit heureusement et reprit sa place. Je rentrai à Paris le cœur gros. » (*ibid.*)

En parallèle, notre Père collaborait avec le journal de l'Action française qui paraissait sous le titre *ASPECTS DE LA FRANCE*. Il y tenait la chronique de politique religieuse sous le pseudonyme d'AMICUS. Mais il eut "l'imprudence" de prononcer à Nantes une conférence sur *LE MRP, FOURRIER DU MARXISME* ! De fait, pour la défense de l'Église et la vérité de la foi menacées par des erreurs même politiques, notre Père n'hésitait pas à se lancer dans la bagarre sans la moindre considération de tout respect humain ou réputation de sa personne et des amis qui voulaient bien le suivre. À la suite de cette conférence, notre Père fut cité à comparaître devant l'Official, le chanoine Potevin, et expulsé du diocèse de Paris sans considération ni pitié par Mgr Feltin lui-même. Deuxième renvoi...

« Je dus me résigner à interrompre ma collaboration à l'Action française et mes travaux de théologie, pour rentrer dans mon diocèse. Mgr Caillot voulait me nommer professeur de théologie au grand séminaire de Grenoble, mais une cabale m'en éloigna. Après trois mois de coups fourrés, je me retrouvai sur le pavé de Paris, ne sachant plus à quel saint me vouer. Mes caisses de livres encombraient ma chambre de Marie-Thérèse et je n'avais aucune destination à leur donner ! La lecture du bréviaire, dans ses nombreux psaumes de détresse, fut cet été-là mon réconfort.

« Un confrère dévoué – oh, que ces amitiés sacerdotales longuement formées au cours des années de séminaire sont belles et précieuses ! – me tira de mon pétrin en me recommandant au R. P. Dupré, supérieur général de l'Oratoire, homme énergique et bon. Il m'envoya au Père Tourde, supérieur du collège Saint-Martin de Pontoise, qui m'engagea aussitôt

comme aumônier puis, en 1953, comme professeur de philosophie et chef de maison. » (*ibid.*) Et c'est dans ce collège que notre Père pêcha ses deux premiers disciples qui ne devaient plus jamais le lâcher leurs vies durant : Gérard Cousin (notre frère Gérard de la Vierge) et Bruno Bonnet-Eymard (votre serviteur).

PROJET DE FONDATION.

« Les années de plénitude coulent vite, poursuit notre Père ; j'eus en 1955 une sorte d'appel soudain, irréprouvable, à satisfaire mes désirs les plus profonds en entrant, à défaut du rêve impossible, chez les carmes. Je quittai Pontoise, mais les Pères carmes, revenant sur leurs bonnes dispositions à mon égard, me refusèrent l'entrée de leur noviciat. Je comprends maintenant que ce n'était pas ma voie, je remercie Dieu de cette rebuffade, mais ce fut une déception cruelle et de nouveau j'éprouvai, cet été-là, l'ennui de ne savoir quoi faire de mon sacerdoce dans une corporation cléricale de plus en plus hostile, où les dossiers vous précèdent partout et la hargne des démocrates-chrétiens, qui sont féroces tant qu'ils peuvent. » (*ibid.*)

Il poursuit : « Grâce au dévouement de mon admirable ami, "le saint de l'Action française", Henri Boegner, André Charlier qui dirigeait le Collège de Normandie [près de Clères, dans le diocèse de Rouen], filiale de l'École des Roches, et cherchait un professeur de philosophie, m'engagea. Je devais travailler trois ans auprès de cet admirable pédagogue, tout à la fois professeur extraordinaire, musicien, acteur, à l'âme de lutteur et de mystique. Je m'occupai en même temps d'Anceaumeville, petite paroisse rurale voisine aux familles encore profondément chrétiennes. C'est pour ces paysans, pour quelques anciens élèves et plusieurs couvents de religieuses où j'allais prêcher, que j'ai écrit ma première *LETTRE À MES AMIS*, à soixante exemplaires, le 1^{er} octobre 1956. » Missive circulaire, de direction spirituelle, qui deviendra, par l'enchaînement des événements d'actualité, une véritable chronique de la vie de l'Église sous la forme d'un bulletin mensuel à diffusion nationale et internationale intitulé tour à tour *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE AU XX^e SIÈCLE* et *IL EST RESSUSCITÉ !*

Pourtant, notre Père se voulait être une âme cachée en Dieu, tout abandonnée à ses divines volontés et tout occupée à rendre gloire à Dieu, comme le révèle la lettre qu'il écrivit à son directeur spirituel, à la Toussaint 1957, dont voici un large extrait :

« 1. Je suis prêt à faire ce que Dieu veut, indifféremment. Si j'ai été attaché à l'action politique, cela ne reste plus en moi que sous la forme d'un devoir, pesant. Voilà le résultat de dix ans – ou presque – de sacerdoce, d'échec en renvoi, de renvoi en échec. Que je remercie Dieu de m'avoir sauvé ainsi.

« 2. J'ai reçu ces temps derniers de grandes lumières sur la doctrine de saint Jean de la Croix. J'y ai vu la voie qui me reste à suivre : celle du désir de la plus parfaite union qui se puisse concevoir à mon Dieu, mon Seigneur et mon Tout, ce désir produisant, pour ce qui est de moi, les renoncements de tout moment, pour ce qui est de Dieu, les grâces de contemplation. Ainsi je ne songe vraiment actuellement qu'à vivre de la mortification pour mourir *réellement* à moi, au monde, au démon. L'amour me soulève. Cela n'est possible à ma faiblesse que par l'excessive douceur et solitude de ma vie présente ; je peux ainsi sans cesse prier à la chapelle et travailler les choses saintes. Une nuée de saintes âmes, autour de moi, m'aident de leurs prières et de leur ferveur qui m'est un exemple tellement exhortant.

« 3. Cela étant, l'avenir ? Aucune inquiétude ! On me dirait de la part de Dieu : allez là, j'irais. La vie est si peu que je l'emploierais bien à n'importe quoi pour faire plaisir à quelqu'un. » (*GEORGES DE NANTES, DOCTEUR MYSTIQUE DE LA FOI CATHOLIQUE*, éditions de la Contre-Réforme catholique, p.163 et 164)

« Cependant frère Gérard, frère Bruno et quelques autres qui abandonnèrent plus tard, nous voulions toujours être moines, moines-missionnaires à l'imitation du Père de Foucauld, et rien ne nous paraissait répondre alors à notre vocation qui ne soit mêlé de beaucoup d'illuminisme et de progressisme. Un dominicain [le Père Théry] extraordinaire, mais point extravagant, que nous avions connu par ses travaux sur le Coran, signés Hanna Zacharias, travaux que j'avais amplement recensés dans *L'ORDRE FRANÇAIS*, mit fin à nos incertitudes en nous pressant d'écrire un projet de Règle, conforme à notre vocation, qu'il ferait agréer par un évêque de ses innombrables amis. Il fut question de Mgr Guerry, de Mgr Richaud. Enfin Mgr Julien Le Couëdic l'un de vos prédécesseurs au Siège de Troyes, Monseigneur, nous adopta. Je quittai sur sa parole la Normandie pour la Champagne. "Vous vous y enterrerez et plus tard quelque chose poussera..."", m'avait-il dit.

CURÉ DE VILLEMAUR.

« Le 15 septembre 1958, jour centenaire de la naissance du Père Charles de Foucauld, nous chantions l'office dans les stalles du chœur de la si priante église de Villemaur dont je devenais le curé. La communauté était fondée !

« J'allais me dépenser sans compter pendant cinq ans dans ces trois paroisses rurales de Villemaur, Pâlis et Planty, tandis que les frères poursuivaient leurs études de séminaire, passaient leurs licences, allaient se battre en Algérie ou apprivoiser les petits touareg comme instituteur-méhariste au Sahara ! Le ministère des âmes, dans ces régions de Champagne

où vivent, très contrastés, de farouches païens, la publication régulière des *LETTRES À MES AMIS* dont le tirage allait atteindre le millier, les débuts de notre fraternité monastique remplissaient ma vie d'un labeur heureux, dur, efficace. Les anciennes méthodes, surnaturelles, étaient toujours payantes : veillées de prières des Hommes du Sacré-Cœur, Exercices des cinq jours chez le Père Roustand à Paray-le-Monial, Unions paroissiales... L'abbé Besançon [l'ancien curé de Villemaur auquel succédait notre Père] avait tracé ce chemin, je n'avais qu'à le suivre. Des retours à la pratique, des vocations, la conquête certaine de la jeunesse... Et délicatesse inouïe de la Providence, j'avais pour paroisse la plus proche, le Mesnil-Saint-Loup, sanctuaire de Notre-Dame de la Sainte Espérance, et son saint curé pour confesseur. Que de grâces, que de grâces !

« Tout allait si bien que Mgr Le Couëdic vint, le 6 août 1961, remettre la coule monastique aux premiers frères et à leur prieur éblouis et reconnaissants. Cette cérémonie, insolite, nous fut par la suite d'un grand secours et réconfort, quand la faveur du pasteur se retourna en fureur contre les siens.

« La guerre d'Algérie soulevait d'atroces passions en même temps que d'admirables dévouements. Je rappelais à mes paroissiens leurs devoirs, de justice et de charité, pour leurs frères chrétiens et concitoyens français livrés aux couteaux des fellaghas. Nous n'avions pas le droit d'abandonner, par lâcheté et paresse, cette immense terre d'Algérie à l'islam et bientôt à la barbarie communiste athée. Je défendais vigoureusement l'Algérie française, seule thèse moralement légitime, dans les *LETTRES À MES AMIS*. J'étais de ces très rares prêtres qui militaient ouvertement contre la subversion et contre l'anticolonialisme délirant du clergé et de Rome même, hélas !

« Cela me valut un matin, au sortir de la messe, une perquisition suivie de la garde à vue classique, en même temps que l'arrestation de jeunes gens de mon patronage, et enfin un très ridicule internement politico-clérical au grand séminaire de Troyes [devenu la Maison Notre-Dame en l'Isle], en mars-avril 1962. C'est dans cette réclusion que j'entendis à la radio avec une indicible émotion la fusillade de la rue d'Isly... Mais Mgr le Couëdic était gaulliste avec passion et trop enclin à respecter le pouvoir politique. Je lus dans son regard que je serai promptement liquidé. Le 11 mars 1963, je recevais l'ordre de quitter les paroisses et le diocèse dans les quinze jours. J'obtins tout de même un délai de six mois (...).

ENFANTS PERDUS DE L'ÉGLISE.

« Le 16 septembre 1963, notre communauté de frères s'établissait, en enfants perdus de l'Église, dans cette maison Saint-Joseph que nous avons pu

acquérir providentiellement grâce à la générosité de nos amis. Les frères Gérard et Bruno, revenus de leur service en Algérie et au Sahara, s'étaient vu barrer, parallèlement à mes malheurs, l'accès au sacerdoce. « Nous avons laissé passer un abbé de Nantes, leur disait le supérieur des Carmes, Monsieur Tollu, nous n'en laisserons pas passer d'autres. » C'était encore là, sans doute, les mœurs antéconciliaires. On ne les renvoyait pas, faute de motif avouable, mais on ne les appellerait pas aux Ordres. Ils me revinrent donc définitivement et frère Christian, de Villemaur...

« Mon éviction du ministère paroissial, accompagnée de la *suspens ab officio* qui m'ôtait le pouvoir de prêcher et de confesser dans ce diocèse que je ne voulais, que je ne pouvais quitter, me coûta beaucoup. S'y ajoutèrent des vexations ridicules, comme l'obligation de célébrer la messe à l'église avant le jour et sans chants, comme une messe de contrebande célébrée par de faux moines autour d'un mauvais prêtre. Il ne fallait pas que le soleil se lève sur la honte de l'Église ! » (*ibid.*)

UN PARCOURS SANS FAUTE

Parvenu à ce stade de cet exposé, il est nécessaire, Monseigneur, de formuler certaines remarques sur la troisième partie de l'Avertissement intitulée : « *Jeux de langage et de rupture.* »

C'est une succession d'affirmations pour suggérer au lecteur un esprit systématique, général, de « révolte », d'opposition, de rébellion de la part de notre Père et de la Contre-Réforme catholique contre le « Magistère ». « Dans l'ensemble des textes publiés par la CRC, est-il écrit, on trouve une manière fausse de se situer en Église, devant le Magistère. L'enseignement de l'Église sur les vérités de la foi n'est pas accueilli religieusement, mais jugé ou déformé. » Il est même précisé : « La CRC a fait ainsi usage de difficultés ou d'imprécisions plus ou moins réelles dans des expressions extraites de leur contexte, pour contester telle ou telle formule et dénoncer des comportements. Elle prétend dégager des contradictions dans certains enseignements du Pape, des évêques ou d'autres prêtres ou théologiens. Plus encore, elle affirme d'une manière répétée comme une mantra, n'avoir jamais reçu de condamnation quant à sa doctrine et n'avoir jamais été prise en défaut vis-à-vis du dogme ou du Magistère solennel de l'Église. » Mais sur l'objet du litige, les raisons de cette opposition entre notre Père et le « Magistère » ? L'Avertissement préfère jeter un voile pudique. Il n'en dit rien. C'est curieux !

Mais la Hiérarchie aurait fait preuve d'une patience infinie. C'est du moins ce que laisse entendre l'Avertissement qui poursuit ainsi : « Georges de Nantes a bénéficié pendant des années de nombreux éclaircissements et avertissements contre sa "révolte". » Puis la

Sacrée Congrégation pour la doctrine de la Foi a dû sévir et se résoudre à dresser à l'encontre de notre Père en août 1969 et en mai 1983 deux notifications dans lesquelles elle déplore « *“sa révolte contre l'épiscopat de son pays et contre le Pontife romain lui-même”* » rendant ainsi irrecevables « *“ses accusations contre les papes”* » tout en regrettant « *“son refus des rétractations qui lui ont été demandées par l'autorité romaine”* ».

Malheureusement, la Hiérarchie fut mal récompensée de sa patience, toujours selon ce qui est écrit dans l'Avertissement, et face à un prétendu endurcissement de l'abbé de Nantes dans ses erreurs et sa révolte, il a bien fallu en venir à des sanctions canoniques : une suspense *a divinis* infligée en 1966 par Mgr Le Couëdic (et non en 1968 par Mgr Fauchet, comme il est indiqué par erreur dans l'Avertissement...), puis un interdit fulminé par Mgr Daucourt, autre ancien évêque de Troyes, en 1997. Mais sur les motifs précis de ces avertissements, notifications et sanctions ? Là encore, la Commission doctrinale garde un silence absolu. C'est troublant !

L'Avertissement finit par tirer sur sa fin et les auteurs semblent bien embarrassés pour tirer des conclusions nettes, précises à propos de la CRC qui « *défend toujours la même doctrine (...). Aujourd'hui la CRC n'a plus de prêtre et se comporte de manière ambiguë dans son rapport à ses propres membres et à l'Église catholique. Les membres de la CRC insérés dans des paroisses ordinaires font-ils de l'entrisme idéologique ou cherchent-ils simplement à vivre leur foi ? Dieu le sait.* » Et les évêques de la Commission d'exprimer un sentiment de « *tristesse* ». C'est tout ? C'est tout.

J'envie, Monseigneur, votre “tristesse” quand nous et nos amis sommes soulevés par un profond sentiment d'indignation du fait de cette espèce de portrait type, de portrait “robot” sans la moindre consistance d'un prêtre “révolté” que vous dressez de notre Père et qui pourrait correspondre tout aussi bien à Martin Luther, à Hans Küng ou à n'importe quel révolté de “petit ou grand chemin” auquel l'Église a dû faire face. Et Dieu sait s'il y en a eu tout au long de son histoire.

Ainsi en neuf pages, les auteurs de l'Avertissement ont réussi ce “tour de force” d'éluder la question essentielle concernant cette affaire : ce contre quoi notre Père a dû s'opposer ; à la différence notable de Mgr Georges Pontier, lequel m'a notifié en avril 2019 un questionnaire préparé par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et à soumettre, sous peine de sanctions canoniques, à chacun des frères et des sœurs que comptent nos communautés. Sur quoi avons-nous été interrogés ? Sur notre doctrine à propos de l'Eucharistie, de la Sainte Vierge et même de la Sainte Trinité ? Absolument pas.

Nous étions “invités” à nous prononcer sur notre soumission à l'autorité du Magistère du Pape et des évêques... mais après avoir répondu à cette question de laquelle tout dépend : « *Reconnaissez-vous l'autorité dogmatique et magistérielle du second concile du Vatican, en particulier dans sa doctrine sur l'Église, la Révélation divine, la liturgie et la liberté religieuse ?* » Et de fait, c'est toute la question pour laquelle notre Père s'est illustré et pour laquelle il est bien connu. Or, force est de constater que Vatican II, qui représente d'ailleurs dans nos œuvres des milliers de pages et des milliers d'heures de conférences et de sermons... n'est mentionné qu'une seule fois dans l'Avertissement et encore de façon anecdotique, pour préciser l'occasion à laquelle a été prononcé un discours de Paul VI dont il ne cite d'ailleurs qu'un « *bout de phrase* ».

La “grande affaire” de la vie de notre Père, Monseigneur, que vous avez ostensiblement passée sous silence dans les sept pages que compte l'Avertissement peut se résumer en quelques lignes.

Au moment même de leur discussion dans l'aula conciliaire, l'abbé de Nantes a critiqué les nouveautés doctrinales du concile Vatican II qui lui ont semblé clairement hérétiques, en particulier le droit social à la liberté religieuse. Et dès leur adoption, tel un bon fils vis-à-vis de son père, il s'est empressé de révéler au Souverain Pontife ses pénibles doutes allant même jusqu'à porter à l'encontre des papes Paul VI et Jean-Paul II trois livres d'accusation en hérésie, schisme et scandale. Mais tout en s'opposant publiquement et fermement à cet enseignement novateur, faillible et réformable, il a fait appel au Magistère extraordinaire pour que soient restaurées par le Souverain Pontife en personne, c'est-à-dire par l'Église, au nom de la Vérité de la foi, l'unité et la paix.

C'est ce qu'il me faut maintenant vous expliquer plus en détail.

« L'HÉRÉSIE EST AU CONCILE »

À partir du 16 septembre 1963, de la maison Saint-Joseph, notre Père providentiellement “libéré” de son lourd ministère paroissial auquel il était si attaché, s'élança dans un gigantesque combat. Il suivit attentivement les débats conciliaires et avec sa plume, dans les *LETTRES À MES AMIS* dont le tirage ne cessa d'augmenter, il dénonça les agissements de l'aile progressiste qui occupait les postes clés du Synode, soutint de toutes ses forces les Pères traditionalistes pour tenter de contrer la déferlante révolutionnaire qui menaçait l'Église « dans ses dogmes et ses structures ». Les sessions se succédèrent... tout allait à un train d'enfer et notre Père, dans cette tempête, opposait aux textes qui se discutaient dans l'aula conciliaire, et qui furent finalement votés, une critique d'une incroyable lucidité.

Dans les réponses données au questionnaire préparé par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et qui nous a été transmis par Mgr Pontier le 15 avril 2019, l'occasion nous fut donnée de résumer, pour la faire nôtre, l'étude critique des Actes du concile Vatican II que notre Père publia sous le titre *PRÉPARER VATICAN III* dans *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE*, tome 4, juillet 1971 - novembre 1972, CRC n°s 46-62. N'ayant reçu aucune réponse à notre mémoire remis à Mgr Marc Stenger le 13 juin 2019, je peux, en toute tranquillité, pour votre information, vous exposer personnellement, à vous Monseigneur, l'étude critique de notre Père à propos du concile Vatican II en reprenant cette synthèse qui s'articule autour des quatre textes constitutifs de l'armature de la réforme conciliaire, synthèse qui oppose, à propos des sources de la Révélation, de la liturgie, de l'Église et de la prétendue liberté religieuse, ce qui nous semble conforme à la foi catholique et le venin de *DEI VERBUM*, *SACROSANCTUM CONCILIUM*, *LUMEN GENTIUM* et *DIGNITATIS HUMANA*.

DEI VERBUM.

Nous croyons en toute certitude que le Fils de Dieu fait homme a, durant sa vie terrestre, révélé toute vérité divine qu'il plaisait au Père de nous faire connaître pour notre salut, portant ainsi à leur plénitude une fois pour toutes les connaissances que les hommes devaient avoir des mystères divins. Les Apôtres ont vu et entendu cette Parole divine subsistante et unique. Inspirés très spécialement par l'Esprit-Saint pour cette œuvre, ils ont enseigné et fixé ainsi en langage humain toute cette vie et cette doctrine, ces faits divins et historiques et ces révélations spirituelles qui constituent les sources et les fondements sacrés de notre religion.

Ainsi nous avons accès par l'Église à la Tradition apostolique où nous entendons et lisons la Parole de Dieu, sans autre voile que celui de la foi. L'œuvre de l'Église elle-même a consisté en une "transmission" continue et fidèle de cette Révélation première aux générations successives. Elle a rempli cette mission en traduisant les paroles originelles selon les langues des hommes, en condamnant avec précision les interprétations ou développements faux qui paraissent ici et là, en définissant et ramassant en un corps de doctrine ce que la Tradition apostolique enseignait de manière divine, plus parfaite sans doute, mais moins adaptée à nous. Les dogmes, la prière liturgique, les Symboles de foi et tout simplement notre catéchisme sont ainsi les œuvres de la Tradition ecclésiastique, en lesquelles nous retrouvons vraiment et commodément l'authentique Révélation de Dieu. L'Église a bien fait l'ouvrage, sous l'autorité pleine de sollicitude des Pasteurs et en recourant fréquemment à leur infallibilité.

C'est l'Esprit-Saint qui garantit ce travail zélé et attentif des serviteurs de la Parole de Dieu. « *De l'Église et de Jésus-Christ, de la Tradition ecclésiastique et de la Révélation il ne faut faire difficulté, c'est tout un.* » (sainte Jeanne d'Arc à ses juges de Rouen) Et c'est par cet enseignement total, à travers et en ses formules et ses rites, que le catholique atteint par la foi le mystère même de Dieu et s'unit à son Sauveur. Nous pouvons lire l'Écriture sainte, retrouver les enseignements et les usages de l'Église primitive, cela nous est même conseillé, mais nous y retrouverons toujours le même enseignement que celui de l'Église actuelle, la même foi, la même vérité. Il n'en reste pas moins que le plus adapté à nous, le plus sûr, c'est évidemment la foi du catéchisme, expliqué par notre bon curé, en accord avec l'Église de toute la terre et récapitulant ou évoquant l'enseignement de tous ses devanciers.

Point de révolution possible, point d'évolution historique non plus, point d'altération sous une influence extérieure, nul apport étranger. Si l'Église développe son enseignement, c'est en tirant de son trésor apostolique ces choses nouvelles en accord avec les anciennes, sans rien renier ni changer. Au contraire c'est le dépôt apostolique qui paraît alors mieux connu et l'enseignement nouveau paraît lumineusement tiré de la Tradition. Rien donc de nébuleux, de fantaisiste, de "prophétique" dans ce Magistère, et nous croyons en lui justement en raison de cette fidélité et de cette clarté. Lui-même affirme que nulle autre révélation ni illumination divine ne peut aller à l'encontre. L'enseignement de l'Église, c'est la foi, et la foi c'est la tradition par l'Église de la Parole de Dieu reçue de Jésus-Christ et enseignée d'abord par les Apôtres. C'est net.

Malgré certaines formules admirables insérées dans un texte élaboré à dessein de façon équivoque, la Constitution *DEI VERBUM* a gauchi intentionnellement la doctrine classique de la Révélation divine dans le but de s'affranchir du dogme gênant au nom de L'ÉCRITURE et de "L'EXPÉRIENCE VITALE" des chrétiens actuels. Par une exaltation surprenante de l'Écriture et une présentation de la "Parole de Dieu" actuellement prononcée par les hommes d'Église comme d'une présence réelle et actuelle du Christ vivant et agissant, émancipée de la tradition ecclésiastique, la Constitution a substitué à l'enseignement jusqu'alors ferme de l'Église une Parole qui n'existe pas personnifiée, structurée ni objective dans notre expérience commune.

Et voici le résultat de cette thèse qui relève de l'il-luminisme : une immense et scandaleuse confusion du langage, la substitution de cent opinions individuelles à l'unique Credo, l'émiettement de la foi. Bien plus, par ordre de la hiérarchie agissant au nom du Concile,

la liturgie et la catéchèse ont été systématiquement renouvelées en vue d'une nouvelle "éducation de la foi" informelle, immanentiste. Les anciens rituels et catéchismes ont été réprouvés, bannis, précisément parce qu'ils conservaient la foi romaine sous sa forme immuable.

SACROSANCTUM CONCILIUM.

Parce que l'Église est une "personne mystique", étant le Corps social du Christ dont l'Âme est l'Esprit-Saint, tout ce qu'elle dit et accomplit est "sacerdotal", c'est-à-dire médiateur de la vie et de la sainteté de Jésus-Christ "*répandu et communiqué*", comme dit Bossuet. Cette fonction est distincte et nécessairement séparée des autres activités humaines [...]. Elle est donc la vie essentielle des chrétiens de toutes races et de toutes conditions, et de tous les temps, à travers les siècles, de génération en génération. Elle définit donc une règle sociale, catholique et apostolique, une et sainte, manifestation d'une foi immuable et œuvre d'une Église organisatrice. Réciproquement, la liturgie sacerdotale, entrée dans les mœurs du Peuple saint de Dieu, nourrit et maintient la foi, elle édifie et hiérarchise l'Église. "*Lex orandi, lex credendi*". La vie surnaturelle procure le mouvement de la prière, mais le mouvement entretient la vie. Si la foi vient à disparaître, si l'Église se dissout, la liturgie meurt la première. Mais inversement, si la liturgie se dégrade, l'Église se disperse et la foi s'éteint.

Jusqu'au concile Vatican II la liturgie était œuvre sacerdotale, du Christ et de l'Église, plus divine qu'humaine, de prédication, de sacrifice sacramentel et de louange divine, célébrée pour le bien spirituel des fidèles, mais non sans leur pieux concours.

Après le Concile, elle est devenue le plus souvent soit insipide soit une création spontanée, à prétention esthétique, moderne, de l'homme qui se rend un culte à lui-même. Insoucieuse de plaire à Dieu et de mériter ses grâces, la liturgie postconciliaire est tout occupée de plaire à l'homme comme un art, et de mériter qu'il s'y intéresse et participe.

C'est pourquoi le concile Vatican II, en lui-même, n'a pas défini la liturgie de l'avenir. Il a été une étape décisive dans l'ouverture de l'Église aux nouveautés. Cette étape fut bientôt dépassée et il fut admis que "l'obéissance au Concile" consistait à "dépasser" ce qu'il autorisait et à "développer" ce qu'il contenait en germe. Et depuis plus de cinquante ans, il n'est pas un hérésiarque qui ne se soit réclamé du Concile pour mener son action au grand jour, en pleine immunité, spécialement dans le domaine liturgique par les orientations, les libertés, la créativité ouvertes par la réforme conciliaire, et plus spécialement dans le bouleversement de la messe et la suppression de toutes les cérémonies et dévotions du culte eucharistique.

Le vrai problème n'est pas le rite en lui-même. Nous ne demandons pas qu'on nous accorde quelques cérémonies en latin, à l'écart, et le droit de faire trois génuflexions au lieu d'une. Nous avons toujours reconnu que la messe dite selon le nouvel ordo de 1970 était valide.

Non, il s'agit, pour nous réconcilier, de se réconcilier d'abord avec Dieu en vengeance les injures qui lui sont faites officiellement dans le sacrement de son Corps et de son Sang par des théologiens hérétiques et des prêtres parjures.

On ne peut plus rester insensible à la tristesse de Dieu qui a bouleversé François de Fatima, ni à la requête pressante de l'Ange de Fatima en 1916 : « *Mangez et buvez le Corps et le Sang de Jésus-Christ horriblement outragé par les hommes ingrats. Réparez leurs crimes et consolez votre Dieu.* »

LUMEN GENTIUM.

Nous professons que la société qu'est l'Église est l'organisme humain ou l'instrument créé par lequel Dieu appelle tous les hommes au salut et leur donne, s'ils y adhèrent par la foi, la justification et la grâce pour la vie éternelle. L'Église est donc le moyen et le lieu de la vraie religion, union des hommes avec l'Unique Dieu. L'Église est une mère qui engendre, par une nouvelle naissance, les fils d'Adam à la grâce retrouvée. Elle est une famille où se transmet la vie divine, depuis le Christ, de génération en génération. L'Église est humaine et divine. La Révélation seule nous le fait connaître en deux vérités liées et complémentaires. Tout d'abord le mystère de l'Église est celui d'une société humaine dont le Fils de Dieu est le fondateur humain et demeure le Chef Souverain toujours vivant et glorieux. Il la gouverne en effet Lui-même, à l'aide d'une hiérarchie qu'il a fondée et munie de ses propres Pouvoirs divins et de ses droits. C'est par Lui-même, puis par ses Apôtres comme par leurs successeurs, que le Christ crée et organise son Église comme un Corps social, vivant et vivifiant, saint et parfait. La hiérarchie est la cause efficiente, cause créée, humaine, historique et visible.

Cependant, l'union de l'Église humaine à son Chef divin n'est pas physique, comme dans l'Incarnation, mais morale. Elle suppose dans l'Église une volonté sainte, une énergie divine, un principe de fidélité qui la tienne indéfectiblement unie à son Chef. Cette "Âme créée" de l'Église est la Personne du Saint-Esprit, qui lui a été envoyée au jour de la Pentecôte par le Père et le Fils. Âme divine de ce Corps unique et particulier, le Paraclet a une affinité profonde avec cette Église, l'Église catholique seule.

Même quand il sollicite tous les hommes à la Vie divine, c'est en dépendance et en vue de son Église unique. Cette œuvre de l'Esprit-Saint est la "cause

formelle” ou le “principe immanent d’organisation” de ce Corps social dont le Christ est le Chef : c’est dire que son Énergie descend et se communique hiérarchiquement de la Tête aux membres selon les degrés des Pouvoirs institués par le Christ. Même là où l’Esprit-Saint agit en toute liberté par le don de “charismes”, ce n’est ni en contradiction ni en division d’avec l’institution hiérarchique et sa discipline apostolique.

La Constitution *LUMEN GENTIUM* a perverti cette lumineuse définition catholique de l’Église.

Tout d’abord en la faisant LUMIÈRE DU MONDE, l’Église ne se suffit plus à elle-même. Elle n’est plus tournée vers le service de Dieu, attirant tous les hommes à cette vie supérieure dont elle détient seule les clefs. Elle est occupée, passionnée du monde, de sa réussite, lui donnant vaguement une énergie dite divine, une lumière d’Esprit, une onction christique, pour lui permettre de s’achever pleinement sur terre. On aura vite fait de déduire que partout où il y a “animation spirituelle” ou “culturelle”, générosité, lutte libératrice parmi les hommes, sous une forme neuve, l’Église est là.

Ensuite, la Constitution a procédé à une révolution en présentant d’abord l’Église comme “*peuple de Dieu*” avant de traiter de la question de la hiérarchie dont la pyramide se trouve du coup renversée. Il y aurait donc d’abord le Peuple et ce Peuple est donné tout vivant, tout illuminé, tout sanctifié, rassemblé avant qu’intervienne le moins du monde la hiérarchie, par l’action directe, invisible, gratuite, inattendue, illimitée de... l’Esprit-Saint ! Et voilà toute la structure de l’Église renversée, ses frontières abattues. Ce peuple de Dieu déborde largement les étroites limites du catholicisme et, plein d’Esprit, il est revêtu de toutes les perfections : tous y sont prophètes, prêtres, et rois. Quand on songera à parler de la hiérarchie, on n’aura plus à lui donner qu’un rôle accessoire et vaguement antagoniste. On la mettra « *au service* » de ce peuple de dieux !

Par ailleurs, et malgré une *NOTA PRÆVIA* vite oubliée, la Constitution *LUMEN GENTIUM* a donné l’apparence de faire triompher L’IDÉE DE COLLÉGIALITÉ en faisant du Collège épiscopal le fait premier, dépositaire du “don spirituel” accordé par l’Esprit-Saint au collège des Apôtres. Ainsi sont affirmés « *le caractère et la nature collégiale de l’ordre épiscopal* ». Et c’est ce collège que, dans une phrase extraordinairement équivoque, le Concile fait « *le sujet d’un pouvoir suprême et plénier sur toute l’Église* »... cela dit avec mille ménagements pour l’autorité du Pape ! Et avec le décret *OPTATAM TOTIUS ECCLESIAE RENOVATIONEM*, les évêques qui jouissaient jusqu’alors d’une autorité réelle et personnelle sur un territoire limité, exercent désormais sur d’immenses régions et sur un univers

illimité une apparence de pouvoir sans autorité réelle, à l’encontre même de la constitution divine de l’Église telle que l’a prévue son Fondateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Enfin, de ce renversement de la hiérarchie, de ce nouveau service du monde, il est logiquement résulté LA PROMOTION DU LAÏCAT au détriment du prêtre qui n’a plus de fonction propre où il serait irremplaçable, sauf pour la validité de certains sacrements. Le travail réel est aux laïcs dont il est seulement et vaguement l’animateur, le conseiller, le porteur de la Parole. Résultat : il n’y a plus de prêtres, les évêques n’ayant cessé de les livrer au *diktat* des laïcs lesquels se retrouvent avec toujours plus de nouveaux ministères, jusqu’à conduire les enterrements, donner la communion, prêcher, et un beau jour présider l’Eucharistie... !

DIGNITATIS HUMANÆ.

Nous professons que le grand combat apocalyptique dont la Révélation nous entretient sans cesse est celui des hommes révoltés contre Dieu, à l’instar de Satan, leur Prince, dont le cri de guerre est : *Non serviam, je ne servirai pas !* Cette révolte est la revendication d’autonomie de la créature avide de se diviniser, de s’égaliser à Dieu en se prétendant libre... *Eritis sicut dii, vous serez comme Dieu.* À mesure que Dieu entrera dans la société des hommes pour leur salut, cette révolte se fera plus agressive.

Dans notre monde moderne, toute la tradition de l’Humanisme athée et de la Révolution – “*satanique dans son essence*” – est un refus de la souveraineté du Dieu fait homme par l’homme qui veut se faire lui-même dieu. La charte de cette révolte, c’est la DÉCLARATION DES DROITS DE L’HOMME dont la teneur est plus métaphysique que politique, et politique pour atteindre au religieux et substituer le culte de l’Homme au culte de Dieu. Il est donc normal que le principal adversaire de la Révolution, plus que les familles et que les trônes, soit l’Église qui est l’œuvre de Dieu et du Christ au milieu des hommes. Ce n’est pas dire que l’Église ait nié la liberté humaine par contradiction absolue d’une Révolution qui la proclamait souveraine et qui la réclamait contre Dieu.

L’Église a toujours reconnu aux personnes le droit et le devoir de suivre leur conscience, même si correctement informée elle est erronée. L’Église sait que « *Dieu a remis l’homme à son conseil* » (Si 15,14). Tous, pour agir en homme, doivent écouter leur conscience et suivre ses commandements. C’est sur cette obéissance intérieure qu’ils seront jugés et par Dieu seul. Et puisque la religion, la morale sont des œuvres spirituelles dont la décision relève de la conscience, nul ne pourra être contraint à croire ou adopter une règle morale par force, car ce que Dieu

veut c'est l'adhésion du cœur. Toutefois, l'Église ne donne jamais raison à une conscience qui déraisonne.

Le devoir de suivre sa conscience, s'il s'impose à chaque individu, ne saurait créer un droit social car dès qu'il est question de vie en société, ce n'est plus la sincérité du sujet qui emporte la liberté, mais c'est la vérité de l'action. En tout domaine de la vie sociale, c'est Dieu qui est le Souverain Législateur et nul ne peut revendiquer quelque autorité ou quelque droit s'il ne les tient de Dieu même, en accomplissant sa Volonté. L'Église et l'État, agissant selon Dieu, au nom de Dieu et pour Dieu, ne peuvent reconnaître aucun droit à l'homme qui se trompe, sincèrement ou non peu importe, car ce serait retirer à Dieu de son empire et souverain domaine pour l'abandonner à son Adversaire et abolir toute justice objective. Toutefois, une certaine "tolérance" que l'Église a toujours admise peut être laissée à qui se trompe, dans la pratique de son erreur, pour le bien de la paix.

En conséquence de quoi, la liberté sociale, politique aussi bien que religieuse, proclamée comme un droit de l'homme est, en tout état de cause, un crime contre Dieu et un délire, selon ce qu'ont toujours déclaré les Papes, en particulier le bienheureux Pie IX en 1864 dans l'encyclique *QUANTA CURA*. Car c'est tout à la fois la rupture de la sujétion de l'homme à Dieu et la rupture de l'ordre social, atomisé par cette anarchie d'une poussière de libertés individuelles, et bientôt solidifié en un totalitarisme de Léviathan où la liberté du plus fort range la multitude à l'esclavage. L'Église a par ailleurs lutté contre ses propres membres qui ont prétendu concilier la revendication des droits de l'homme avec les droits de l'Église, comme d'un tout plus vaste avec sa partie la meilleure. Elle ne saurait, en effet, accepter cette conciliation sans renoncer à son essence même, à son unique dignité de religion seule vraie de l'Unique Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

La déclaration conciliaire *DIGNITATIS HUMANÆ PERSONÆ* adoptée à la suite de manœuvres odieuses a élevé comme principe l'erreur d'un droit strict et universel de l'homme et de toute communauté humaine à la liberté religieuse dans le domaine des activités civiles et sociales. « *Que nul ne soit empêché, que nul ne soit forcé.* » Les auteurs de cette Déclaration ne purent l'asseoir sur aucune doctrine ni la fonder sur l'Écriture sainte et encore moins sur la Tradition, cette déclaration étant parfaitement contraire à l'une et à l'autre.

Par cette Déclaration, l'Église renonce à sa vérité, à sa dignité, à son droit, pour reconnaître à l'homme, à tout homme et aux États la liberté qu'ils revendiquent. Elle espère ainsi coopérer à une « *concorde* » et une « *paix* » de toute « *la famille humaine* », qui se feront au-delà des divergences religieuses considérées

comme accessoires. « *La liberté religieuse demande, en outre, que les groupes religieux ne soient pas empêchés de manifester librement l'efficacité singulière de leur doctrine pour organiser la société et vivifier toute l'activité humaine.* » (n°4) Cette affirmation de la Déclaration ne signifie rien d'autre qu'une volonté de bâtir un monde fraternel sans le fonder sur le Christ, mais avec le concours de toutes les religions et idéologies humaines, fraternellement associées. Voilà l'idée majeure de cette Déclaration, l'idée mère d'une doctrine nouvelle que l'abbé de Nantes a intitulée MASDU, Mouvement d'Animation Spirituelle de la Démocratie Universelle.

Ainsi que l'a écrit le Père Yves Congar : « *On ne proclame pas impunément (sic !) des choses pareilles, la loyauté envers ce qu'on a ainsi soi-même proclamé entraîne bien des conséquences.* » Et c'est ainsi qu'après avoir proclamé la liberté partout ailleurs dans le monde entier, la licence pénétrera aussi dans l'Église. L'anarchie vient. Comme l'intolérance l'accompagne toujours, le Pape et les évêques devenus de simples "gardiens de l'ordre public", ne toléreront plus ceux qui "créent la division" en s'insurgeant contre la liberté, contre leur démission, contre leur Concile et toute sa ruine. Aujourd'hui dans l'Église, c'est la liberté... ou l'anathème !

Si on considère la contradiction de la Déclaration conciliaire sur la liberté religieuse avec toute notre sainte doctrine catholique et les ravages qui ont résulté de cette nouveauté dans les familles, dans les écoles, dans les nations catholiques et dans l'Église, il faut aller chercher plutôt l'inspiration de ce complot contre Dieu et contre son Christ dans un Esprit Malin, Mauvais, infernal, celui-là même qui soutint la Contre-Église dans sa revendication obstinée des droits de l'homme et de l'État à la Liberté et qui enfin triompha au Concile.

La Déclaration sur la liberté religieuse est ouvertement hérétique et constitue même un acte pratique d'apostasie en rupture inconciliable avec le Magistère ordinaire et extraordinaire de l'Église. Elle est le point focal de notre opposition au deuxième Concile du Vatican sur l'autorité duquel il faut maintenant se prononcer.

L'AUTORITÉ DU CONCILE VATICAN II.

« *Les conciles ont toujours eu dans l'Église le prestige de l'infailibilité.* » (Bartmann) En effet, tous se réunirent dans l'intention formelle d'exercer cette magistrature suprême de la foi, « *pour décider avec prudence et sagesse tout ce qui pourrait contribuer à définir les dogmes de la foi, à démasquer les erreurs nouvelles, à défendre, illustrer, développer la doctrine catholique, à conserver et relever la discipline ecclésiastique, à raffermir les mœurs relâchées* »

des peuples » ainsi que l'écrivait le bienheureux Pie IX dans sa lettre de convocation au premier Concile du Vatican. Il s'agissait toujours de faire œuvre dogmatique, en déclarant la pure vérité divine de la foi, en dissipant les incertitudes et en condamnant les erreurs du temps, et de faire œuvre canonique en prescrivant aux fidèles les obligations qui découlent de cette vérité divine en vue de leur salut éternel, à l'encontre des maximes du monde (cf. Journet, *L'ÉGLISE DU VERBE INCARNÉ*, t. I, p. 536-541).

Vatican II a donc rompu dès l'abord avec cette tradition et s'est engagé dans une tout autre voie.

D'une part, il renonçait à exercer son pouvoir doctrinal infaillible et le pouvoir canonique qui en découle, en contradiction avec ce que l'histoire et la théologie enseignaient sur l'exercice immanquable de ce magistère extraordinaire. D'autre part, il s'orientait vers un tout autre travail, d'aggiornamento, d'œcuménisme et d'ouverture au monde, œuvre originale et nébuleuse dont il est difficile d'apprécier, selon les normes du droit, l'autorité propre, la légitimité et le degré d'assistance divine dont il peut jouir. Cette surprenante décision a été imposée à l'assemblée conciliaire par le pape Jean XXIII, le 11 octobre 1962. Les Pères y apprirent qu'ils ne devraient pas faire œuvre dogmatique, définir des vérités divines ni dénoncer les erreurs de ce temps et surtout ne condamner personne.

Le pape Paul VI confirma cette orientation en faisant ajouter une notification à la Constitution dogmatique *LUMEN GENTIUM* citant la déclaration de la Commission doctrinale du 6 mars 1964 : « *Compte tenu de l'usage des conciles et du but pastoral du Concile actuel, celui-ci ne définit comme devant être tenus par l'Église que les seuls points concernant la foi et les mœurs qu'il aura clairement déclarés tels.* » Et le 12 janvier 1966, donc un mois après sa clôture, le même Paul VI confirmait : « *Étant donné le caractère pastoral du Concile, celui-ci a évité de proclamer de manière extraordinaire des dogmes affectés de la note d'infailibilité.* »

Après avoir renoncé à exercer son autorité suprême et infaillible en matière dogmatique et morale, le Concile a revendiqué un pouvoir prophétique de Réforme évangélique dans l'Église, à l'égal du collège des Apôtres, comme s'il jouissait des mêmes privilèges dont celui-ci bénéficiait seul pour fonder l'Église. Il s'est dit pastoral, non pour se faire moindre que les conciles dogmatiques antérieurs, mais pour paraître plus qu'eux tous réunis. Les premiers mots de la Constitution *DEI VERBUM* montrent sur quoi se fonde cette prétention : les Pères affirment être en contact direct, immédiat, inspiré, avec la Parole même de Dieu pour fonder librement une nouvelle Église.

Résultat : les seize textes promulgués au cours des quatre sessions du concile Vatican II, tous faillibles puisque non infaillibles, ont droit à une considération différente selon leurs titres divers, leur forme canonique, leur "note théologique". Ces seize textes sont discutables, les uns plus, les autres moins. Constitutions, décrets, déclarations : c'est un maquis. Nul ne sait ce que Vatican II veut dire. C'est tout et rien, du traditionnel, du nouveau, du certain et du douteux, du vrai et du faux, le meilleur avalisant le pire. Donner cela comme l'égal du Credo de Nicée, c'est décérébrer l'Église, c'est pourrir la foi en lui donnant un objet confus, inintelligible, fuyant l'analyse, refusant toute définition.

Cette analyse faite, publiée tout au long des sessions, quel était le devoir de notre Père à partir du 8 décembre 1965, date de la clôture du Concile Vatican II ?

Ses Actes ayant été définitivement adoptés et promulgués par le pape Paul VI, notre Père devait-il se soumettre, c'est-à-dire les accepter comme œuvre du Saint-Esprit, avec renoncement à toutes "ses idées", dans un humble esprit d'obéissance au Saint-Père et aux Pères du Concile qui les ont approuvés avec un impressionnant unanimité des votes qu'ils ont exprimés ? En toute conscience, en toute connaissance de cause, contre la foi même sans laquelle on ne peut plaire à Dieu, fallait-il se soumettre aux nouveautés doctrinales du concile Vatican II dont il était prévisible qu'elles conduiraient l'Église dans la voie subversive d'une réforme permanente, d'une ouverture au monde avec à la clef la falsification des dogmes, le bouleversement de la liturgie sacrée et l'anéantissement de la morale et du droit catholique, en rupture absolue avec le Magistère traditionnel ? Fallait-il accorder une confiance aveugle ?

Fallait-il, au contraire, au nom de la foi, résister, s'opposer à cette réforme de l'Église en la dénonçant publiquement, refuser en bloc tous les Actes du Concile ? Mais dans ce cas jusqu'où mener une telle opposition ? Jusqu'à se retirer de cette Église réformée qui pousse à la révolte, quitte à faire schisme ?

Que fallait-il faire en présence d'une telle alternative à laquelle notre Père fut dramatiquement confronté à partir du 8 décembre 1965 ? Qu'auriez-vous fait, que feriez-vous, Monseigneur, en pareille situation ?

Pour sortir de ce dilemme, notre Père dut entreprendre ce qu'il y a de plus cruel pour un cœur de fils bien né et pénétré de l'amour filial qui gouverne tout le cours de sa pensée et de sa vie toute tendue vers le "retour" dans le sein du Père, "notre très chéri Père céleste" dont le Saint-Père est, ici-bas l'émanation. Cette cruelle entreprise fut le combat du fils contre son père !

LE COMBAT DU FILS CONTRE SON PÈRE

Le 6 janvier 1967, donc un an après la clôture du Concile, dans sa *LETTRE À MES AMIS* n° 240, notre Père était déjà en mesure de dresser le « bilan d'une année folle » pour l'Église avec une effroyable dissolution des mœurs du fait d'un relâchement des lois de la morale naturelle et évangélique à l'initiative des pasteurs eux-mêmes, une inquiétante altération du dogme de la foi et un dépérissement calculé de l'autorité et des responsabilités personnelles au sein même de l'Église.

Mais « arrivé à ce point de ma Lettre, au soir du 6 janvier, écrit soudainement notre Père, pour la première fois depuis dix ans la plume m'est tombée des mains. J'allais étaler, à la suite de ce bilan catastrophique, toutes les pièces du dossier qui l'appuient. Elles prouvent la réalité de la décadence, elles démontrent jour après jour, depuis la clôture du Concile, le caractère global du mouvement qui emporte l'Église » et qui imposent cette conclusion : « Il existe un accord, une collusion fondamentale, entre l'autorité responsable supérieure et les exécuteurs subalternes de la réforme, pour la "création d'une Église nouvelle au service du monde entier" », c'est-à-dire hors frontières de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Et "*l'autorité responsable supérieure*", au sein de l'Église, n'est autre que le Pape lui-même, en l'occurrence Paul VI. Notre Père prend alors la décision de dénoncer la réforme du concile Vatican II comme une *seconde Réforme* après la première : celle de Luther quatre cent cinquante ans auparavant : 1517 ! « pour encourager tous les hommes de bien à mener la Contre-Réforme du vingtième siècle » (*ibid.*, p. 8).

Il encadre ce combat par deux règles : d'abord celle de ne jamais se déclarer lui et les amis qui voudront continuer à le suivre ou le rejoindre, l'Église à eux seuls, « répudiant cette Église réformée postconciliaire comme schismatique et hérétique », et en même temps, *seconde règle, celle de combattre*, « dans le Corps de l'Église, société visible où les hommes faillibles gardent leur pouvoir d'errer et de susciter ce schisme latent, de répandre cette hérésie parasite, cette irrecevable nouveauté qui en altère la divine pureté et en occulte la vraie vie » (*ibid.*, p. 5-6).

Le premier acte de ce combat : consiste à s'adresser « au Souverain Pontife comme pasteur suprême de l'Église, et à nos seigneurs les évêques, comme légitimes pasteurs de nos diocèses, personnellement, pour réclamer et obtenir de leur magistère infallible la solution à des "doutes" – "*dubia*" en langage canonique – désormais insupportables. » (*ibid.*, p. 6)

« Certes, ajoutait notre Père, nous avons conscience de porter la lampe de notre foi dans des mains maladroites, la flamme de l'amour du Christ dans

des âmes fragiles. Mais nous gardons le Trésor de la Tradition qui nous a été confié pour le transmettre fidèlement à la génération qui vient. C'est parce que nous croyons en l'Église que nous y demeurons, luttant à visage découvert contre les faux frères. C'est parce que je crois à l'indéfectibilité du Siège apostolique que je vais m'adresser au Souverain Pontife pour lui demander instamment de mettre un terme à la révolution postconciliaire » (*LETTRE À MES AMIS* n° 250 du 25 août 1967)

Notre Père adressa le 11 octobre 1967 une *LETTRE À SA SAINTETÉ LE PAPE PAUL VI* dénonçant dès les premiers mots "*L'orgueil des réformateurs*". Ce fut un exposé clair et exhaustif du projet d'une certaine réforme de l'Église, idée centrale tout à la fois du concile Vatican II et du pontificat de Paul VI qui prétendent refondre les institutions de l'Église et bouleverser ses traditions au gré des conceptions et des désirs des hommes d'Église ou du monde actuel.

Notez bien, Monseigneur, qu'en envoyant cette lettre à l'instigateur même de cette "prodigieuse" réforme, notre Père professait sa foi en l'Église. Et en attendant son relèvement de cet appel à son magistère suprême, il avertissait solennellement le Pape qu'il se gardera, comme du plus grand des péchés, de cette réforme « *satanique dans son essence, impie dans ses manifestations et ses lois [...]. Nous discernons de notre mieux, selon le critère infallible de la Tradition, ce qui procède de votre magistère coutumier et catholique pour nous y soumettre, et ce qui vient de cette autorité détournée, usurpée pour la Réforme de l'Église, que nous tiendrons toujours pour nul et non avenu* » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 2, novembre 1967, p. 12)

Un mois plus tard, l'abbé de Nantes publie une analyse réalisée par une "équipe d'étude théologique" à propos de l'encyclique *POPULORUM PROGRESSIO* laquelle décrit un programme pour transformer le monde, améliorer le sort des hommes, instaurer la paix universelle, avec l'aide de toutes les religions et idéologies. Cette analyse pose sans détour la question dramatique de la fidélité du Pape à la foi catholique. Et notre Père aussitôt d'enchaîner par de larges citations du cardinal Journet, extraites de son livre *L'ÉGLISE DU VERBE INCARNÉ*, et traitant du droit qu'ont les fidèles d'accuser le Pape d'hérésie ou de schisme et même d'aller jusqu'à réclamer sa déposition (cf. *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 3, décembre 1967).

Pourquoi ? « *Parce que les bons catholiques, et il en existe à tous les degrés de la hiérarchie comme dans le peuple fidèle, sont pris en tenaille par deux tentations auxquelles ils doivent résister. Accepter, le désordre et la corruption du culte de la foi, des mœurs, tout cela commandé ou autorisé par une hiérarchie unanime dont le Pape est le chef, ce à quoi ils*

sont fortement poussés et contraints... **Ou refuser tout en bloc**, parce que tout est vraiment trop bête, trop triste, impudique et malfaisant, mais en quittant une Église qui les provoque à la révolte et qui souhaite ouvertement leur départ. Ces deux solutions faciles, trop faciles, sont des péchés. On ne quitte pas l'Église de Jésus-Christ ! On ne se rallie pas à la Réforme moderniste ni à la Révolution progressiste ! Alors la solution ? La solution est de refuser la Réforme tout en restant dans l'Église. Mais il n'y a pas moyen de dissocier la Réforme actuelle, de l'Église qui l'impose sauf... en *“frappant à la tête”*.

« ... sauf en attaquant la Personne même du Pape comme étant, et elle seule, à la jointure des deux mondes, de l'ordre et du désordre, de la Tradition et de la subversion, de l'Œuvre du Christ et des machinations de Bélial [...]. On ne peut désobéir à un curé moderniste qu'en invoquant non sa propre foi ou sa conscience individuelle, mais la foi de l'Église qu'incarne l'Évêque. Et si l'Évêque défend son subordonné hérétique, on devra alors résister à l'Évêque prévaricateur en invoquant la foi et la discipline de l'Église romaine qu'incarne le Pape ; et faire appel à Rome. Mais si tout appel à Rome est vain ? Si le Pape méprise notre inquiétude et notre indignation ? Si sa volonté obstinée, absolue, terrifiante soutient les démolisseurs de l'Église et les assassins de la foi ?

« Si c'est là Volonté du Pape, volonté de vrai Vicaire de Jésus-Christ, alors Dieu est contre Dieu et c'en est fini de notre foi. Reste une dernière possibilité qui explique tout : que cette volonté soit celle d'un Pape... apostat. Et la seule manière de sortir de cet invivable doute, c'est de provoquer le Pape à se déclarer. Car si le Pape, si son soutien à toutes les subversions est objet d'une juste condamnation, alors notre foi retrouve sa certitude, cette certitude repose sur l'Église infaillible, immortelle, qui garde en elle les énergies nécessaires à l'éviction des apostats qui la perdent. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 38, novembre 1970, p. 7)

MAIS COMMENT PROCÉDER À LA DÉPOSITION DU PAPE ?

C'est une question à laquelle a tenté de répondre l'Université Panthéon Sorbonne à l'occasion d'un colloque organisé à Sceaux les 30 et 31 mars 2017 en collaboration avec plusieurs facultés françaises de droit. Au cours de ce séminaire, deux juristes, Cyrille Dounot professeur d'histoire du droit à l'Université de Clermont-Ferrand et Olivier Échappé, conseiller à la Cour de cassation, ont présenté l'abbé de Nantes comme *« l'écrivain phare, le penseur clef de cette question, le premier à l'avoir abordée, le plus précis dans ses démonstrations et en même temps le plus persévérant »* !

L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE : OBSTACLE À LA RÉFORME DE L'ÉGLISE.

Dans l'Avertissement contre nous de la Conférence des Évêques de France (CEF) du 25 juin 2020, les membres de la Commission doctrinale affirment : *« L'enseignement du Magistère sur la foi requiert des fidèles un assentiment religieux et l'obligation d'éviter toute doctrine contraire. Il existe certes, une liberté, de recherche des théologiens, mais à l'intérieur de la règle de foi, ce qui suppose une conscience profonde d'avoir à être enseigné, même en ce qui concerne les doctrines énoncées par le Magistère ordinaire sans intention de les proclamer comme définitifs et solennels. »* Cette affirmation apparemment exacte est d'une terrible ambiguïté bien faite pour tromper les lecteurs.

Vous évoquez, Monseigneur, *« la liberté de recherche des théologiens »*. Tous penseront aussitôt aux propositions théologiques de l'abbé de Nantes contre lesquelles est développée, dans les premières pages de l'Avertissement, une critique pour le moins acerbe et qui n'a pas d'autre autorité que la force, la faiblesse ou plutôt l'absence de toute démonstration de la part de ses auteurs. Mais s'agit-il bien de cela ? Et que vient faire soudainement cette distinction entre *“magistère ordinaire”* et *“magistère définitif et solennel”* ?

Les membres de la Commission doctrinale ont en fait dans le collimateur non pas les propositions théologiques de notre Père, mais ses critiques des Actes du concile Vatican II et des enseignements subséquents des papes et des évêques dénommés par eux *“ordinaires”*. Actes et enseignements pour lesquels ils requièrent abusivement obéissance aveugle au nom du *“magistère ordinaire”*. Mais, Monseigneur, êtes-vous bien certain que dans l'affaire *“de Nantes”* soit en cause le magistère ordinaire du Pape et des évêques ? 1. Qu'est-ce que le magistère ordinaire ? 2. Quel est l'objet du magistère solennel ? Infaillibles l'un et l'autre, en quoi se distinguent-ils ?

1. **L'enseignement de l'homme privé**, qu'il soit par ailleurs Pape ou simplement évêque, reste faillible. Même constituées en dignité, ces personnes gardent la liberté marginale d'enseigner sous leur responsabilité personnelle, comme *“théologiens privés”*, des théories et opinions qui leur sont propres et qui ne valent que par leur force démonstrative intrinsèque. Mais cet enseignement ne doit, en aucun cas, être confondu avec le magistère.

2. **Le magistère ordinaire**, lui, se présente en tout, comme *« l'écho de la Tradition unanime de l'Église »*, ainsi que l'a rappelé notre Père dans *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 69 de juin 1973. Il jouit, mais de façon conditionnelle, de l'infaillibilité. *« Quand*

le Pape, ou quelque évêque ou quelque curé même, enseigne ce que l'Église a toujours et universellement tenu pour certain, il dit vrai nécessairement et infailliblement.» Donc à la condition que le Pape, l'évêque ou le prêtre se contente de répéter ce que l'Église a toujours enseigné.

«En revanche, s'il advient que le Pape ou les évêques, dans un enseignement donné par eux en vertu de leur fonction, avec l'autorité de leur rang, en viennent à proférer quelque nouveauté ou quelque opinion discutée, pareille doctrine ne peut être considérée comme relevant du "magistère ordinaire". Et c'est la grande infirmité de ce magistère de n'être pas séparé par une frontière nette et incontestable du royaume des opinions humaines.

«Ainsi, depuis l'encyclique du pape Jean XXIII *PACEM IN TERRIS* et les Constitutions dites pastorales ou les Décrets et Déclarations de Vatican II, poursuit notre Père, on se trompe communément sur l'autorité de ces Actes évidemment "authentiques" du Pape et du Concile, mais dénués de tout caractère traditionnel et universel ! Tout ce fatras de nouveautés ne peut se réclamer de l'autorité de la Tradition, il ne relève donc en rien du magistère ordinaire et vaut ce que valent ceux qui les fabriquent.» (*ibid.*, p. 5 et 6)

3. Enfin, reste à évoquer le **magistère extraordinaire, solennel**, lequel de lui-même est strictement et pleinement infaillible. «Et c'est une nécessité pour l'Église. S'il advient que sur tel point de doctrine la tradition ne soit pas claire ni unanime, si une croyance commune est soudain contestée ou même rejetée par certains, alors ceux qui ont tout pouvoir pour conserver et défendre le dépôt de la Révélation seront amenés à dirimer le conflit, à trancher la question définitivement par une proclamation en forme indiscutable de la Vérité. L'assistance du Saint-Esprit leur est promise pour de telles décisions. C'est l'infaillibilité du Pape et du Concile dite solennelle, ou encore "*ex cathedra*".

«Un tel charisme est stupéfiant ; il fait de l'homme comme un Dieu, sûr d'être dans le vrai absolu ! C'est bien pourtant une vérité de notre foi, vécue depuis toujours et proclamée par le premier concile du Vatican, désormais irréformable. Il était nécessaire qu'il en soit ainsi. Ce recours à une infaillibilité de principe, signalée par la forme de l'acte déclarant la foi, est l'ultime solution aux crises doctrinales que traverse l'Église parce qu'il n'y a, dans de telles circonstances, d'autre alternative que de croire sans plus rien examiner ni discuter, du seul fait qu'il est sûr que "Rome a parlé", que le Pape a parlé "*ex cathedra*", que le Concile a promulgué une "constitution dogmatique" accompagnée d'anathèmes. Alors, à coup sûr, c'est la Vérité.» (*ibid.*, p. 6) Mais le concile Vatican II n'a rien produit de tel. C'est ce

que je me permettrai de vous rappeler, Monseigneur, avec tout le respect que je vous dois, et le bon secours du Cœur Immaculé de Marie, notre Mère à tous, à jamais !

Ainsi, «en certains domaines, à certaines conditions précises, écrit toujours notre Père, l'infaillibilité du magistère est sûre et entière : c'est pour ainsi dire Dieu même qui parle par le Pape, par le Concile.

«En d'autres domaines, ou faute de certaines conditions, la défectibilité humaine l'emporte sur l'assistance divine. Même alors, il serait bon et prudent de croire et d'obéir à ceux que l'Esprit-Saint assiste pour qu'ils n'errent pas et procurent le bien des âmes. Cependant, une certaine possibilité subsiste pour les Pasteurs de trahir leurs fonctions et de se tromper eux-mêmes par ignorance, ou de nous tromper et de nous égarer par malice.» (*ibid.*)

Même le Pape ? «Oui, en dehors de son enseignement *ex cathedra* et en dehors de son enseignement "ordinaire", quand il cesse de répéter ce que la Tradition unanime tient pour révélé, et donc quand il parle comme théologien privé.» (*ibid.*, p. 7)

D'ailleurs un canon du Décret de Gratien fait explicitement mention de la déviance possible du Pape par rapport à la foi, c'est-à-dire de son hérésie : «*Que nul mortel n'ait l'audace de faire remontrance au Pape pour ses fautes ; car il ne peut être jugé par personne celui qui doit juger tous les hommes, excepté s'il est repris pour avoir dévié de la foi.*» Même le premier concile du Vatican qui a tout à la fois proclamé le dogme et les limites de l'infaillibilité du Pape «a aussi fortement proclamé qu'en dehors de ces conditions, le Pape demeurerait capable d'erreur et ne pouvait donc être suivi aveuglément» (*ibid.*).

Et notre Père d'en conclure que pareille situation, celle d'un Pape hérétique est d'une improbabilité maxima. C'est donc la dernière hypothèse à imaginer quand toutes les autres se sont avérées insuffisantes. «C'est l'hypothèse désespérée. Et je comprends fort bien qu'on ne nous suive pas quand nous recourons à cette solution, possible dans l'absolu, improbable statistiquement [...]. Et cependant, quand il ne reste plus d'autre solution, quand toutes les preuves sont réunies et convergent, ni la foi n'est ébranlée, ni l'espérance ne meurt, ni la charité ne se trouve blessée de dire : notre Pape est hérétique.» (*ibid.*, p. 9)

MAIS EN PRÉSENCE D'UN PAPE SOUPÇONNÉ LÉGITIMEMENT D'HÉRÉSIE QUE FAUT-IL FAIRE ?

Les théologiens proposent deux solutions, notre Père une troisième, ainsi que le professeur Dounot l'a bien rappelé.

1. «*Papa hæreticus depositus est... un Pape hérétique est déposé.*» C'est la solution préconisée par Robert Bellarmin au beau temps de la Contre-Réforme.

« L'hérésie étant une mort spirituelle, un abandon de l'Église, tout Pape qui tombe dans l'hérésie se trouve spirituellement mort et retranché *ipso facto* de l'Église. Il est, de ce fait même, déposé ; il a cessé de son propre chef d'occuper le Siège apostolique. » (*ibid.*, p. 10) Cette théorie était bien adaptée à une époque où la foi catholique était pour tous nettement distincte de l'erreur.

« Mais ce que Suarez ni Bellarmin n'auraient pu prévoir, c'est qu'un temps viendrait où l'évolutionnisme et le subjectivisme répandraient leurs ténèbres dans les esprits au point de rendre impossible ce repérage immédiat de l'hérésie, surtout dans les doctrines privées d'un Pape. Dans la confusion actuelle, où le libre examen protestant se complique d'immanentisme moderniste, si nous admettions cette solution, chacun selon son caprice déclarerait le Pape hérétique et en conclurait pour sa propre gouverne qu'il n'y a donc plus de Pape. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 30, mars 1970, p. 7)

Solution impraticable, au jugement du théologien de la Contre-Réforme catholique et qui n'aurait pas d'autre effet que de jeter la confusion et la mise en cause de tout Pape, quel qu'il soit.

2. « *Papa hæreticus deponendus est... Un Pape hérétique doit être déposé.* » C'est la solution proposée par le cardinal Cajetan et d'autres théologiens. Elle implique deux conséquences importantes. « S'il arrive qu'un Pape soit hérétique, il faut procéder à sa déposition pour qu'il cesse d'être Pape. Et encore ceci : celui qui accuse le Pape d'hérésie ne doit pas s'en tenir là, mais il doit provoquer le processus juridique de sa déposition, ne pouvant ériger son jugement personnel en décision universellement et immédiatement exécutoire. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 69, juin 1973, p. 10)

Voilà une sage solution, mais qui toutefois soulève d'autres questions, en particulier celle de savoir qui jugera le Pape, et pour laquelle la réponse de Cajetan est décevante. Procédant à la déposition du Pape hérétique, l'Église, selon lui, ne juge pas le criminel, mais se contente de le désigner au Souverain Juge qui est Dieu lui-même. « On ne voit pas ce que Cajetan veut dire, commente l'abbé de Nantes. Son embarras est évident. Nous en gardons l'idée que le tribunal ecclésiastique, dans un tel procès, n'aura de compétence que pour instruire l'affaire non pour rendre un jugement. » (*ibid.*)

3. Et notre Père d'apporter la clef à la difficulté que n'a su résoudre Cajetan et pour cause... parce qu'elle suppose définie l'infaillibilité pontificale. « Car, à la question décisive : qui décidera en dernier appel, souverainement, une fois instruit le procès d'un Pape hérétique, schismatique ou scandaleux ? Le dogme du premier concile du Vatican seul apporte une solution

réaliste. Qui jugera le Pape ? Mais le Pape lui-même dans son infaillible magistère doctrinal ! » (*ibid.*)

Qui se portera accusateur ?

Réponse certaine de notre Père : n'importe quel chrétien, pourvu cependant, et la précision est importante, qu'il soit membre de la Sainte Église.

Devant quel tribunal ? « Le véritable et seul tribunal de la foi, c'est l'Église, en raison de son autorité d'Épouse du Seigneur. Sa compétence est universelle, ses jugements sont infaillibles. L'Église croyante cependant tient sa foi et demeure dans son "*sensus fidei*", son sens infaillible de la vérité, par le secours constant de l'Église enseignante. L'instruction du procès sera donc à faire devant toute l'Église, soit par des membres représentatifs de la hiérarchie, soit par un tribunal de théologiens simplement chargés d'établir la conformité ou la contradiction de l'enseignement et des actes pontificaux avec la foi catholique et la tradition de l'Église, sous réserve d'une sentence infaillible qui n'est pas de sa compétence.

« C'est au Pape que reviendra de former ce tribunal chargé d'instruire l'affaire en toute liberté et impartialité. Il me semble qu'il sera préférable d'en choisir les membres parmi de simples théologiens, tâcherons sans prétention, plutôt que parmi des évêques et cardinaux qui seraient dès lors tentés de se constituer en Concile, de s'arroger une supériorité sur le Pape et de se prétendre capables de le juger et de le condamner sans appel. » (*ibid.*, p. 11)

Qui sera le Juge Souverain ? Le Pape parlant *ex cathedra*. « Le Pape infaillible jugera donc sans appel le Pape faillible. Lui seul peut être ainsi juge et partie dans sa propre cause car, serait-il "*démon dans son âme*", il serait encore "*saint par son office*", comme le dit Cajetan. » (*ibid.*)

Quelles sont les issues prévisibles d'un tel procès ? Notre Père en dénombre trois.

1. Une nouvelle définition de foi. Le Pape déboute l'accusateur et réitère, mais en la forme solennelle, l'enseignement contesté et donné jusqu'alors sous la seule forme authentique. Et l'opposant et ses gens n'auront plus qu'à se soumettre sous peine d'excommunication.

2. La rétractation du Pape. Que le Pape se rétracte, voilà bien l'impossible ! Pour ceux du moins qui n'ont plus foi en l'Église ! « En effet, si le Pape, après une erreur grave, est mis avec force devant cette alternative : ou bien confesser la foi catholique immuable et donc reconnaître son erreur, ou bien renier la foi catholique pour s'obstiner dans son propre sens, il est possible, il est même plus que possible que le Pape se rétractera. Les cinq Papes hérétiques que compte l'histoire se sont tous rétractés.

« Il faut agir fermement contre un Pape hérétique,

mais il faut en même temps prier pour lui et pour l'Église. Car un grand procès intenté au Pape pour hérésie, schisme et scandale, peut se terminer, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand profit de l'Église, par un acte de rétractation du Pape, sublime exemple d'humilité et d'obéissance à Dieu. » (*ibid.*)

3. Constat de défection. Le Pape peut refuser de répondre à l'accusateur, de trancher l'objet du litige. « Alors ce sera un constat de refus, de forfaiture, que devra dresser l'Église de Rome : le Pape ne veut pas exercer sa Magistrature suprême ! » (*ibid.*)

Son refus réitéré constituera une démission et le jugement de déposition sera la conclusion canonique de ce constat du retrait du Pape. « L'Église de Rome déclarera le Siège Apostolique vacant et convoquera un conclave pour l'élection d'un Successeur. » (*ibid.*)

Or, personne ne se présentera pour exercer une telle remontrance, pour engager un tel procès, à l'encontre du pape Paul VI... et ensuite du pape Jean-Paul II, le second entendant marcher dans les pas du premier... pour aller encore plus loin dans la réforme de l'Église.

Notre Père qui, au lendemain du Concile, se retrouva seul pour mener le combat de contre-réforme, devra seul, comme simple prêtre, porter cette croix à vrai dire écrasante de faire procès au Pape pour l'engager à exercer les pouvoirs infaillibles qu'il détient de Jésus-Christ lui-même pour ramener la paix et l'unité dans la foi catholique. C'est ce procès inouï qui débuta le 16 juillet 1966 qu'il nous faut maintenant présenter dans le détail.

DE L'APPEL DU PAPE AU PAPE

Le 10 décembre 1965, à son retour de Rome, sans doute sous la pression collégiale des évêques de France, Mgr Le Couëdic sommat l'abbé de Nantes non seulement de quitter son diocèse, mais également de mettre un terme à la publication des *LETTRES À MES AMIS* sous peine de suspense *a divinis*, c'est-à-dire de ne plus pouvoir célébrer la sainte Messe.

Mais c'était méconnaître qu'il y allait de la foi catholique : « Si je me rendais, lui répondit notre Père, non pas à vos raisons, vous ne m'en donnez pas, personne ne m'en donne de source autorisée, mais aux terribles menaces de votre pouvoir spirituel, si je céda à votre ordre de me taire et de me soumettre à cette évolution, à cette mutation de l'Église, si j'acceptais d'entrer lucidement dans cette mystification qui en est le rideau de fumée protecteur, je ne le pourrais sans perdre ma foi en l'Église sainte de Jésus-Christ. » (*LETTRE À MES AMIS* n° 220, 6 janvier 1966, p. 4) Pour autant, notre Père

annonçait qu'il accepterait, si elle lui était infligée, cette sanction disciplinaire. Mais elle ne pourrait le réduire au silence. Donc elle en appellerait d'autres...

Et alors, il se trouvera bien « quelques esprits libres, quelques cœurs ardents, pour demander le motif exact de ces traitements violents et insolites [...]. Il faudra bien en arriver à examiner sérieusement le contenu de ces fameuses Lettres [...]. On ne pourra m'accuser ni d'apostasie ni de schisme : je déclare adhérer à notre Credo catholique romain, et reconnaître pour seule autorité religieuse légitime le pape Paul VI et les évêques unis à lui dans la vraie foi. Reste l'hérésie, dont le magistère est juge et qui ne dépend pas de mes intentions. Il faudra donc me prendre en flagrant délit d'hérésie, pour vous justifier devant Dieu d'abord, devant mes amis et devant tout le peuple fidèle, des condamnations portées contre moi. » (*ibid.*, p. 6)

Aussi, l'abbé de Nantes proposa à son évêque de réclamer en Cour de Rome, du magistère souverain, un jugement doctrinal sur tous ses écrits passés, quitte à suspendre... mais provisoirement... ses critiques du Concile et à soumettre ses écrits, préalablement à leur publication, à la censure épiscopale. Accord de principe de Mgr Le Couëdic qui, par ailleurs, intervint auprès de l'Assemblée des évêques de France pour dissuader ses confrères de diffuser une mise en garde contre notre Père.

TENTATIVE DE CONCILIATION.

À peine Mgr Le Couëdic avait-il donné son accord pour obtenir un jugement doctrinal, qu'un premier obstacle surgit en la personne du cardinal Lefebvre, membre assesseur du Saint-Office, président de l'Assemblée des évêques de France et archevêque de Bourges. Mandaté par le cardinal Ottaviani, il avait pour mission d'enjoindre à notre Père, d'une part, de renoncer à l'examen canonique de ses écrits dont il reconnaissait d'ailleurs la rectitude doctrinale et, d'autre part et surtout, de renoncer à ses critiques de la Réforme et de la hiérarchie qui « *disqualifiaient* », selon lui, ses écrits, et de s'engager, au contraire, dans la voie de « la confiance et de l'admiration envers un magistère actuel pratiquement infaillible et impeccable, celle de l'acceptation sans réserve de l'Église Nouvelle, considérée comme un tout, dans sa Réforme totalitaire. » (*Lettre confidentielle* du 1^{er} mai 1966)

Seul face à celui qui se révélera son juge, notre Père tint bon. Il rappela simplement, mais fermement, qu'il demandait un jugement canonique et s'inquiéta des modalités à suivre pour la saisine régulière du Saint-Office réformé. Le cardinal Lefebvre l'engagea alors à adresser une lettre au cardinal Ottaviani pour demander... sa condamnation, tout en lui précisant

que les anciennes règles de procédure lui seraient appliquées, le nouveau Règlement de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi n'ayant pas encore été adopté.

« Une étape était franchie, douloureusement, celle de la tentative de conciliation, et plus encore, celle de la rencontre avec la première instance, de l'Église de France. Il me faut donc maintenant introduire ma demande de procès canonique auprès du Siège apostolique, à Rome. » (*ibid.*)

LA REQUÊTE DU 16 JUILLET 1966.

Par une requête datée du 16 juillet 1966, l'abbé de Nantes déférait officiellement à la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi les 220 *LETtres À MES AMIS* écrites entre 1956 et 1966, donc avant, pendant et après le Concile, et ordonnées selon un sommaire chronologique détaillé et précis. Elles constituaient la matière de l'examen doctrinal et autant de pièces à charge contre les Pères du Concile et le pape Paul VI entre 1962 et 1965.

Dans une deuxième partie, notre Père exposait le motif d'une si singulière démarche :

« Le Concile a d'abord renoncé à exercer son autorité divine en refusant de faire œuvre doctrinale » tout en exigeant l'obéissance de tous dans sa pastorale. Et il s'en est suivi d'alarmants désordres. Il faut cependant que demeure l'autorité divine de l'Église « pour nous enseigner les dogmes et les lois de l'Église, sans nous réclamer, d'abord et davantage, d'adopter des opinions nouvelles » (*LETtre À MES AMIS* n° 231 du 16 juillet 1966, p. 6-8).

« Désormais coexistent, au sein de l'Église, deux pouvoirs, mêlés, mais différents. L'un est divin, immuable, souverain. L'autre est humain, sectaire, toujours changeant. La survie précaire d'une école traditionaliste opprimée, d'une minorité ouvertement contre-réformiste, est le signe que nulle secte n'absorbe l'Église, et que l'humain ne supplantera pas le divin dans son magistère vivant. Au-delà de la réforme, du dialogue, de l'œcuménisme, de l'ouverture, du service du monde et du culte de l'homme, demeure l'Église qui est la “*grande pensée de Dieu sur le monde*”, l'Épouse inviolablement fidèle de Jésus-Christ Fils de Dieu, l'Unique, la Sainte, la Catholique, l'Apostolique et j'ajoute, parce que ce mot précise le ressort de toute notre espérance, la Romaine. » (*ibid.*, p. 9)

Partant de là, l'abbé de Nantes requérait de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, au nom de l'Église de Rome, Mère et Maîtresse de toutes les Églises, au nom du Pape, qu'elle opère avec puissance et décision une œuvre de discernement « dans les divers Esprits qui se disputent l'héritage

béni du Sauveur » (*ibid.*, p. 11), qu'elle tranche entre, d'un côté, un Esprit, au service duquel l'assemblée conciliaire s'est placée, qui inspire et illumine chaque conscience, qui opère une mystérieuse convergence d'idées et d'engagements, en face et au-delà de l'Institution ecclésiastique, pour parvenir à une réconciliation générale de tous les hommes, dépassant leurs divergences d'opinions, de religions et d'intérêts, mais qui insuffle le mépris et la haine de tout ce qui a été et qui demeure encore aujourd'hui l'Église catholique romaine ; et, de l'autre, l'Esprit-Saint dont la mission « est une mission de tradition [...] qui inspire la pénitence, la conversion, l'instruction religieuse et la sanctification des fidèles », qui ne saurait s'émanciper de Jésus-Christ ni se détacher de l'Église, au contraire, qui « insuffle à tous les hommes, mais plus particulièrement aux fidèles, et plus encore aux pasteurs du troupeau, l'estime, le respect et l'amour de tout ce qui est catholique, la défiance, le mépris et la haine des erreurs et des désordres qui lui sont ennemis » (*ibid.*).

Notre Père avait donc parfaitement défini l'objet du litige et imposait au Saint-Office cette redoutable alternative d'avoir à trancher... entre lui et le Pape, au travers de l'examen doctrinal de ses écrits !

Par courtoisie, l'abbé de Nantes remit à Mgr Le Couëdic une copie de cette requête, de manière à ce qu'il puisse en prendre connaissance en même temps qu'il devait la faire suivre, suivant la voie hiérarchique, au Préfet de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi. Mais celui qui, à peine quelques mois auparavant, se faisait fort auprès de ses confrères de réduire au silence l'unique opposant à la Réforme conciliaire, se voyait “réduit” à transmettre au Saint-Office, de surcroît sous son autorité, un puissant dossier qui mettait en cause et le Concile et le Pape.

Dans ces conditions, Mgr Le Couëdic refusa net de transmettre la requête. Motif allégué : le prétendu caractère offensant de l'acte introductif d'instance vis-à-vis de son destinataire, comme si l'évêque de Troyes avait qualité pour apprécier la recevabilité des requêtes adressées à la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, surtout pour un pareil motif. Notre Père transmet donc directement sa requête au dicastère romain et surtout la publia, malgré une incroyable interdiction de l'évêque de Troyes.

Notre Père évita ainsi que son recours canonique n'aille se perdre dans les sables... de Rome, mais il paya au prix fort cette publication : Mgr Le Couëdic lui infligea aussitôt, le 25 août 1966, une suspension *a divinis*, à vie car lui et ses successeurs ne daigneront jamais la lever, tandis que notre Père s'abstiendra de faire appel. Au moment où il contestait publiquement l'orthodoxie de la Réforme de l'Église,

il lui paraissait bon de témoigner une exacte soumission aux décisions disciplinaires de la hiérarchie, même arbitraires, dès lors qu'elles ne visaient que sa personne. Il importait, en outre, aux yeux de notre Père, de ne pas se détourner de l'action essentielle et sacrée qu'il engageait pour le triomphe de la sainte foi, pour la simple défense de son honneur et de ses droits personnels.

« Dès le 27 août donc, a raconté plus tard notre Père, nous nous rendîmes à la messe de la paroisse, nous, nos familiers, nos hôtes, comme de simples fidèles. De temps à autre, nous nous embarquions dans notre vieille 11 CV familiale et nous nous rendions dans un diocèse voisin, qu'il pleuve ou qu'il neige, pour célébrer la messe chez un confrère accueillant. Puis nous revenions, las, transis mais le cœur chaud de ce divin réconfort. Le curé de Saint-Parres, profitant de la situation, prêchait le dimanche sur l'obéissance, inlassablement, comme de la condition majeure du salut éternel. Nous étions au milieu de ses ouailles, qui nous regardaient de travers à la sortie. Il expliquait aux gens que j'étais le Luther du vingtième siècle, ô inconséquence dans le temps où Luther était réhabilité et honni Léon X qui l'avait excommunié. Ce n'était pas insupportable, mais c'était pénible. C'est ainsi que nous faisions la preuve de notre attachement à la Sainte Église notre Mère, la provoquant patiemment à résoudre le problème que nous lui posions : ce Concile est-il de Dieu, ou des hommes, ou du diable ? » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 110, octobre 1976, p. 7)

L'INSTRUCTION DU PROCÈS.

Durant deux années, rien ne filtra de la minutieuse étude du volumineux dossier des *LETTRES À MES AMIS* à laquelle se livra le Saint-Office.

Mais au mois d'avril de l'année 1968, la procédure s'accéléra : notre Père est convoqué à Rome, contrairement à l'usage séculaire du secret vis-à-vis des personnes dont les écrits font l'objet d'un examen. Il semble que notre Père ait bénéficié du nouveau dispositif de la lettre apostolique *INTEGRÆ SERVANDÆ* donnée par le pape Paul VI le 7 décembre 1965 et en vertu de laquelle la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi ne peut plus désormais condamner les auteurs des livres qu'elle examine, sans les avoir entendus en leur donnant la possibilité de se défendre.

La première audience d'instruction se déroula le 25 avril 1968. Elle fut ouverte par Mgr Paul Philippe, secrétaire du dicastère. Il demanda à notre Père de promettre de garder le silence le plus absolu sur son procès. Refus de l'accusé, ennui du secrétaire. Finalement, notre Père proposa de limiter le secret à la durée du procès, jusqu'à son dénouement. L'incident

fut clos. Notre Père avait déjoué le piège d'un serment qui lui aurait retiré toute possibilité de pouvoir parler de son propre procès... et de le commenter.

Ensuite, l'audience se poursuivit en présence de trois consultants, « des théologiens savants, bienveillants sans faiblesse » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 24, septembre 1969, p. 4), par ailleurs grands connaisseurs des débats conciliaires. Il s'agissait des Pères Gagnebet et Duroux, dominicains, et de l'énigmatique jésuite Père Dhanis, adversaire acharné de Fatima.

La matière de l'examen était précise : « On devait mettre en cause l'idée de “*Contre-Réforme catholique au vingtième siècle*”. La hiérarchie ayant proclamé la Réforme de l'Église, pouvait-on soutenir doctrinalement un traditionalisme qui lui est farouchement contraire et s'opposer pratiquement à sa mise en œuvre autoritaire ? » (*ibid.*)

Les débats abordèrent tout d'abord les doctrines de notre Père développées tout au long de ses *LETTRES À MES AMIS*, et il apparut rapidement qu'il avait la foi catholique. En réponse à une série de questions posées pour le mettre en difficulté, notre Père eut la sagesse d'éviter de prendre position au nom d'un sectarisme étroit ou au nom d'une certaine largeur d'esprit par laquelle il aurait ensuite été possible de le conduire au travers de la brèche ouverte vers les ouvertures du concile Vatican II.

Cette première partie se termina donc à l'avantage de l'accusé. Les consultants ne pouvaient dès lors différer davantage l'objet principal de ce procès : les accusations portées par l'abbé de Nantes contre les auteurs de la Réforme conciliaire et le premier d'entre eux : le Souverain Pontife.

« D'accusé, je devins accusateur. Mes examinateurs se muaient alors en défenseurs, voire en accusés. En vertu de notre foi catholique exacte et ferme, je m'élevai contre les présupposés dogmatiques d'une Réforme dite “pastorale”. Les consultants ne m'ayant pas moi-même surpris en faute, cherchaient à réfuter mes critiques de la nouvelle religion réformée [...]. Ce furent là-dessus des discussions confuses. Sur le sens des mots et la portée des slogans conciliaires ou pontificaux, l'accord était loin d'être fait. Collégialité, Église servante, liberté religieuse, ouverture au monde, œcuménisme, paix, culture, etc. C'était une logomachie.

« Alors mes examinateurs perdaient la clarté, l'objectivité, la sécurité du catholicisme éternel. Leur calme, leur assurance le cédaient à l'impatience, à l'agressivité. Ces savants enfonçaient à pleines bottes dans la vase des équivoques, ambiguïtés et confusions conciliaires dont on ne les sentait pas encore revenus. Pour s'en tirer, ils m'accusaient de

ne voir les Actes du Concile et les discours de Paul VI qu'à travers les interprétations des autres. Ils opposaient les textes promulgués à tout l'appareil des discussions et commentaires qui les avaient préparés et suivis. Ils soutenaient un Concile irréel contre le para et le post-Concile.

«L'espèce de champ de bataille que nous parcourions au galop était à leurs yeux éblouis le chantier d'une nouvelle et radieuse Cité humaine en construction. Ils voulaient croire au mirage. C'était pour moi, à perte de vue, les "ruines" de la Cité sainte, dévastée par un cyclone. Si nous évoquions tel acte, tel discours, ils m'en faisaient goûter le sucre et la tisane; ils ne sentaient pas l'arsenic qui en faisait le poison [...].

«Peu importait pour eux l'univers en folie. Ils ne jugeaient que moi, l'insolent, puisque moi seul je l'avais demandé, et ils réprouvaient mon opposition conservatrice, plus criminelle encore que l'autre, la révolutionnaire, à laquelle elle portait renfort, disaient-ils, pour le plus grand dommage de l'Autorité romaine. Je tentai de reprendre quelque-une de mes preuves. Inutilement. On ne tire pas au clair en vingt heures, ce que des centaines de théologiens malins ont rendu inextricablement confus en cinq ans de byzantinisme conciliaire [...].

«Ils n'avaient plus rien d'autre à me dire que leur conviction, leur humaine, désespérée persuasion de grands personnages secrètement inquiets et désolés comme nous.

«Je recopie telles que je les ai notées au vol, des adjurations qui sont des aveux : "Oui, le MASDU existe, mais pas dans le Concile, pas dans les actes du Pape, n'ayez pas peur... Prenez-vous-en à Cardonnel, on ne vous dira rien, mais pas au Pape... À la longue, on arrivera à résorber les aberrations, les désordres postconciliaires, mais ayez confiance, le Concile est l'œuvre du Saint-Esprit... Non, le Pape n'est pas hérétique, il ne peut l'être... Non, il n'y a pas d'hérésie dans le Concile, il ne peut pas y en avoir... Au lieu de les critiquer, vous devriez avec tout votre talent et votre influence montrer qu'ils n'ont pas dit, qu'ils n'ont pas voulu ce qu'on leur fait dire et vouloir..."

«Pauvres admirables théologiens romains, comme j'aurais voulu partager votre bonne foi ! Mais quand vous en arriviez à me croire entraîné par votre exemple ou convaincu par votre autorité, j'étais seulement à mesurer l'abîme qui vous séparait du reste de l'Église et du Pape même. Et je restais endolori, mais inerte à votre appel : "Dites-nous simplement que vous acceptez le Concile et que vous faites confiance au Saint-Père, d'une adhésion pure, simple et sans réserve, on ne vous demandera rien d'autre !"

«Il fallait en finir. Je dictai au greffier italien :

"Est, est. Non, non." – "Qu'est-ce que cela veut dire, me demande le Président ? – Cela veut dire que ce qui est, est et demeure, indépendamment de mes accusations. – Vous persistez dans vos critiques des Actes du Pape et du Concile ? – Oui." » (LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE n° 24, septembre 1969, p. 5)

L'instruction touchait à sa fin. Le requérant fut invité à lire et contresigner le procès-verbal qu'en avait dressé le greffier ecclésiastique. Mais celui-ci, qui était italien, n'avait manifestement rien compris. Les juges et l'accusé tombèrent d'accord : cette pièce sans valeur était irrecevable. Que faire ? Qui saurait, en trois jours, rédiger un compte rendu précis, exact, intégral, et surtout impartial ! de ces longues heures de subtils débats théologiques ? Fort embarrassés, les juges confièrent ce travail... à l'accusé qui rédigea un procès-verbal qu'approuvèrent et signèrent les consultants.

Et l'affaire fut renvoyée au 1^{er} juillet 1968 suivant, date à laquelle les cardinaux, membres de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi feraient connaître leur décision.

LA NOTIFICATION DU 10 AOÛT 1969.

La procédure engagée par l'abbé de Nantes prendra apparemment fin avec la publication dans l'édition du 10 août 1969 de l'OSSERVATORE ROMANO, d'une notification, relayée par différentes agences de presse dont l'AFP. L'Avertissement du 25 juin 2020 de nos évêques de France se contente d'en citer quelques mots pour attiser l'indignation du lecteur sans lui donner la moindre explication. Pour ma part, je la reproduis dans son intégralité.

«Notification au sujet de M. l'Abbé de Nantes : À la requête de M. l'Abbé de Nantes, la S. Congrégation pour la doctrine de la foi a examiné ses écrits et, après l'avoir entendu par deux fois, le 6 juillet 1968 [la comparution a eu lieu en réalité le 5 juillet] et le 23 mai 1969, a jugé devoir lui demander de souscrire une formule de rétractation de ses erreurs et de ses graves accusations d'hérésie portées contre le pape Paul VI et le Concile. Après les deux premiers refus opposés par l'Abbé de Nantes à cette demande, la S. Congrégation pour la doctrine de la foi a tenté une dernière fois, le 11 juillet 1969, de le convaincre de se soumettre à la décision officielle du Dicastère romain compétent auquel il avait été le premier à faire appel.

«À cette demande solennelle qui lui était adressée, l'Abbé de Nantes a répondu, en date du 16 juillet 1969, par un refus catégorique. Il y récusé le droit de la S. Congrégation pour la doctrine de la foi d'exiger de lui une soumission, et il confirme ses positions antérieures concernant le Concile, l'Aggiornamento de l'Église, l'épiscopat de sa nation, les "hérésies" de

Paul VI et l'appel adressé au clergé romain en vue de sa déposition canonique. La S. Congrégation pour la doctrine de la foi ne peut que prendre acte de ce refus opposé à sa légitime autorité en constatant avec une extrême tristesse qu'en se révoltant de la sorte contre le magistère de la hiérarchie catholique, M. l'Abbé de Nantes "disqualifie" l'ensemble de ses écrits et de ses activités, par lesquels il prétend servir l'Église tout en donnant l'exemple de la révolte contre l'épiscopat de son pays et contre le Pontife romain lui-même. Réunis en congrégation ordinaire, les cardinaux de la S. Congrégation pour la doctrine de la foi ont décidé de rendre publique la présente Notification, et le Saint-Père a daigné approuver cette décision.»

Cette notification accablante pour la réputation de notre Père, évoque des erreurs qu'on lui aurait demandé de rétracter à plusieurs reprises, son refus de se soumettre à l'autorité de ses juges, sa révolte générale... Que s'est-il donc réellement passé entre le 1^{er} juillet 1968 et le 10 août 1969 ?

L'ULTIMATUM.

L'abbé de Nantes fut à nouveau convoqué pour le 1^{er} juillet 1968 au palais du Saint-Office. Las ! De jugement il n'y en eut aucun, mais il lui était demandé de rétracter purement et simplement ses critiques du Pape, du concile Vatican II et des évêques français, et de leur jurer à tous une obéissance entière, inconditionnelle. Ainsi il n'était tenu aucun compte de l'instruction du procès qui avait eu lieu deux mois auparavant. Le jugement doctrinal tant réclamé n'était pas rendu, mais on exigeait de lui une soumission sans limites, "musulmane", assortie d'une menace écrasante : le refus de sa part d'une rétractation générale serait sanctionné par une excommunication.

Notre Père, seul en face de ses consultants, plongé dans un abîme de perplexité, disposait d'un délai de quatre jours pour faire connaître sa décision, quatre jours durant lesquels il vécut la plus dramatique alternative, sous le regard de Dieu, son Maître et son Juge, sans pouvoir demander conseil à quiconque, à l'exception de Mgr Marcel Lefebvre, alors supérieur général de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, avec lequel il put s'entretenir. Il en attendait la plus sûre des directives :

« Je fis part à mon auguste interlocuteur de ma résolution bien arrêtée de signer. Il m'interrompt fermement : *"Vous ne pouvez pas. Vous n'en avez pas le droit."* C'était clair, c'était formel et ce fut aussitôt motivé par les plus invincibles raisons qu'appuyaient l'autorité et l'exemple de celui que j'écoutais : *"Nous-mêmes l'avons écrit en son temps au Souverain Pontife : la cause de tout le mal est dans les Actes du Concile. Soyez ferme dans la*

vérité." » (LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE n° 24, septembre 1969, p. 6)

En fait, Mgr Lefebvre recommandait à notre Père de faire ce que sa conscience devait sans doute lui reprocher de ne pas avoir accompli quelques années auparavant, à savoir refuser jusqu'au bout les Actes du Concile présentés au vote des Pères. On apprendra plus tard, qu'après avoir vaillamment animé la minorité qui s'opposa durant les débats conciliaires à la Réforme, il capitula en acceptant de tout signer, y compris la déclaration sur la liberté religieuse, acte pratique d'apostasie. Cela expliquera par la suite bien des choses, à commencer par le fait qu'il se gardera d'accompagner notre Père pour faire face avec lui à ses juges lors de la deuxième entrevue fixée au 5 juillet au palais du Saint-Office.

C'est donc l'âme en paix que notre Père retournait au Saint-Office pour se voir remettre une simple formule de rétractation, corrigée et approuvée personnellement par le Saint-Père. Il devait, en premier lieu, déclarer se « *soumettre à tous les actes doctrinaux et disciplinaires de S. S. le pape Paul VI et du concile œcuménique Vatican II* ». Deuxièmement, il devait rétracter « *les graves accusations [...] contre les actes du Souverain Pontife et du Concile* » et « *désavouer celle d'hérésie portée contre le pape Paul VI et la conclusion aberrante* » qu'il en avait tirée « *sur l'opportunité de sa déposition par les cardinaux* ». Troisièmement, il devait promettre obéissance, « *selon les normes canoniques* », à son évêque et à l'épiscopat français. Enfin, quatrième et dernier article, il devait s'engager « *à parler et à écrire toujours avec respect des actes et des enseignements du Pape, du Concile et des évêques* ».

« Là, mon devoir m'apparut clairement. Il n'avait pas été rendu de jugement doctrinal sur mes écrits, mais les cardinaux le donnaient à croire en m'infligeant comme une sanction la rétractation et la soumission qui devraient normalement suivre une condamnation. Me prêter à une telle parodie de magistère serait me faire complice, contre l'Église, de l'injustice des hommes. Je déclarai donc que je ne pouvais souscrire aucun des trois premiers articles ; je pouvais en revanche accepter le quatrième qui concernait le respect des personnes et ne touchait qu'à la forme, discutable j'en conviens, de mes écrits. » (*ibid.*, p. 7)

Notre Père prit congé de ses interlocuteurs qui le menacèrent d'excommunication et de damnation éternelle... Alors il se ravisa, revint sur ses pas et prit de nouveau l'engagement, par écrit, de garder le secret le plus rigoureux sur tous ces événements jusqu'à leur conclusion. Notre Père pensait à tout et faisait la preuve de son amour de l'Église qui seul le guidait dans toutes les décisions qu'il devrait prendre, seul, dans toute cette affaire. En effet, en gardant le

secret, il espérait conjurer une excommunication qui semblait désormais inéluctable, « non pour moi ni pour les pauvres âmes broyées des fidèles, mais pour l'Église. Mon excommunication, pensais-je, aurait pour immanquable effet de canoniser d'une sorte d'infaillibilité subséquente et d'une nécessité irrévocable ce maudit Concile comme toute parole tombée de la bouche du Pape actuel. » (*ibid.*)

Et ainsi, durant près d'un an, notre Père n'eut plus aucune nouvelle de Rome. Et sans doute, les cardinaux de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi se seraient volontiers contentés de ce *statu quo* si l'épiscopat français n'avait pas au même moment publié de nouveaux catéchismes inspirés par le *FONDS COMMUN OBLIGATOIRE*. Notre Père en avait montré le caractère scandaleusement hérétique et se fit un devoir de lancer une véritable CROISADE NATIONALE pour le dénoncer, et il faisait salle comble partout où il passait.

« Cette campagne sonnait le réveil de l'opinion. Nos évêques se voyaient confondus, ils se sentaient perdus. Il fallait me faire taire... J'espérais que la sagesse et la prudence romaines diffèreraient indéfiniment la sanction. Il fallut sans doute une forte pression de l'épiscopat français voulant briser notre Croisade. Entre lui et nous autres, le Pape dut choisir et ce fut l'ultimatum. » (cité dans *POUR L'ÉGLISE*, t. II, éditions de la Contre-Réforme catholique p. 340)

Ce fut d'abord l'intermède du 23 mai 1969 auquel fait allusion la Notification du 10 août de la même année. « Quand on m'envoya ce cardinal Lefebvre qui se montre homme de doctrine à Rome et garant de tous les chambardements en France, pour me parler de soumission, je lui demandais d'abord s'il s'obstinait à soutenir de son autorité le Nouveau Catéchisme et la Note pastorale française ; sur sa réponse affirmative, je le récusai comme mon juge et l'envoyé du Saint-Office. Il ne faut tout de même pas exagérer ! » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 24, septembre 1969, p. 7)

Mais un nouvel ultimatum suivit, le 11 juillet, du cardinal Seper. Le nouveau préfet de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi faisait sommation à l'abbé de Nantes de signer dans les trois jours la formule de soumission absolue et de rétractation générale, celle-là même qui lui avait été présentée l'année précédente. Notre Père n'opposa pas un « *refus catégorique* » comme il est affirmé dans la Notification, mais une magnifique *PROFESSION DE FOI CATHOLIQUE* datée du 16 juillet 1969 et au nom de laquelle, précisément, il lui était impossible d'accepter tels quels, sans amendement préalable et dans un sens catholique, les quatre articles de la formule qu'il lui était requis de signer.

La réponse du Saint-Office ne se fera plus attendre et prendra la forme de ce lapidaire communiqué de presse qui canalise « une cascade de mensonges évidents » qui juge ses auteurs... et ceux de « l'Avertissement » de la CEF.

MENSONGES ET DIFFAMATION.

1. Mensonge sur les prétendues erreurs de l'abbé de Nantes dont il lui aurait été réclamé rétractation lors des entrevues du 5 juillet 1968 et du 23 mai 1969. Or aucune erreur doctrinale n'a pu être relevée à son encontre par les trois consultants, comme d'ailleurs le cardinal Lefebvre l'avait prévu dès 1966 et comme cela est attesté par le texte même de la formule de rétractation qu'il a été sommé de signer à quatre reprises. S'il lui était imposé de rétracter ses « *graves accusations [...] contre les actes du Souverain Pontife et du Concile [...] et désavouer l'accusation d'hérésie portée contre le pape Paul VI* », ce texte officiel du dicastère, corrigé et approuvé personnellement par le pape Paul VI, ne mentionne aucune erreur doctrinale à l'encontre de l'abbé de Nantes.

2. Mensonge sur la prétendue révolte de l'accusé vis-à-vis de la légitime autorité de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi. Lors de la séance du 5 juillet 1968, notre Père n'avait formulé qu'un simple refus : celui d'un texte et non de l'Autorité qui le lui imposait, une désobéissance à un ordre particulier, mais certainement pas une révolte contre tout ordre venu d'en haut. Quant à l'ultimatum du 11 juillet 1969 du cardinal Seper, notre Père y répondit non par un acte de rébellion, mais par une profession de foi catholique que la Notification passe délibérément sous silence et qui manifeste, au contraire, sa soumission et son obéissance, mais dans de justes limites, à la hiérarchie apostolique dans l'immense étendue de ses pouvoirs.

3. Et diffamation d'Église de l'abbé de Nantes et de toute son œuvre. « C'est sur des accusations vagues et sans preuve que ce communiqué me signale à l'attention de toute l'Église [...] comme un prêtre dés-honoré. L'auteur collectif de cette diffamation s'efforce d'ailleurs d'en éluder la responsabilité. À l'en croire, ce n'est pas l'arbitre qui endosse la responsabilité de cette décision singulière, inouïe, c'est le joueur qui en est l'objet : ce prêtre révolté « *se disqualifie* » lui-même en prétendant servir l'Église tout en se révoltant [...]. Médisance ou calomnie, la puissance de déflagration de cette imputation officielle est incalculable [...].

« Le terrible Saint-Office, jadis, définissait les erreurs sur lesquelles il condamnait leurs auteurs s'ils les maintenaient. La foi du peuple en était éclairée et les âmes demeuraient en repos. Ladite Congrégation réformée déclare sa victime *disqualifiée* et la diffame mondialement sans citer ses erreurs. Déjà la médisance est forte et ses preuves trop faibles. » (*ibid.*, p. 8)

DIFFAMÉ... MAIS PAS CONDAMNÉ.

En diffamant l'abbé de Nantes auprès de l'opinion publique, la notification annonce *urbi et orbi*, à toute l'Église et au monde entier, qu'un prêtre dénonce les "hérésies" de Paul VI et rappelle au clergé romain qu'il est de sa responsabilité de le déposer. Mais il ressort de cette Notification que ce prêtre n'est ni excommunié, ni interdit, ni condamné à une suspension d'un mois ou d'une année. Rien. Aucune sanction canonique, étant souligné que la "disqualification" que l'accusé se serait lui-même infligée et que le cardinal Lefebvre avait prévue dès 1966... n'en est pas une.

« La "décision" de l'Autorité suprême, poursuit notre Père, tourne à l'indécision. Le rappel de l'accusation grave, très grave, la plus grave qu'il soit possible d'articuler contre la plus haute autorité de l'Église sombre dans "l'extrême tristesse", et laquelle ? Celle que manifeste la personne ainsi attaquée de voir disqualifiés par une telle accusation les minces écrits et menus travaux d'un prêtre son accusateur ! » (*ibid.*)

L'abbé de Nantes était certes diffamé, mais pas condamné. C'était implicitement, mais nécessairement reconnaître que l'auteur des écrits qui ont fait l'objet de l'étude minutieuse de la part des consultants du Saint-Office est dans la vérité, tandis que celui que ces mêmes écrits critiquent est dans l'erreur. Dès lors se posait, de l'aveu de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi qui a finalement joué son rôle, la question de la mise en accusation du Pape en vue de son jugement. En attendant, une autre tâche attendait notre Père et que légitimait son appel du Pape au Pape... celle de retenir les catholiques déroutés, désespérés par la Réforme conciliaire et tentés de quitter l'Église.

NI SCHISME, NI HÉRÉSIE !

« Je crois avoir donné toutes mes forces à lutter contre l'hérésie jusqu'au 16 juillet 1969, raconte notre Père dans son récit autobiographique. À partir du 21 juillet, c'est dans la lutte contre le schisme que nous nous sommes graduellement engagés. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 110, octobre 1976, p. 9)

Ce jour-là l'abbé de Nantes reçut la visite de plusieurs prêtres intégristes qui voulurent l'entraîner à faire schisme. Ils jugeaient, de leur seule autorité, que le nouvel *Ordo Missæ* qui devait entrer en vigueur le 30 novembre 1969 était hérétique et rendait invalide la célébration du Saint-Sacrifice de la messe, le pape Paul VI étant déposé par le seul fait de l'avoir promulgué. Notre Père tenta, en vain, de leur montrer qu'en admettant même que le Pape ait été déchu du fait de la promulgation d'une messe hérétique et invalide, encore fallait-il que toute l'Église constate et reconnaisse cette "déposition" par un jugement de l'autorité romaine. « Vous pouvez argumenter, démontrer, polémiquer, en formulant une accusation

d'hérésie contre Paul VI. Mais tant que le Magistère de l'Église n'aura pas rendu une sentence dogmatique, votre pensée ne sera que l'opinion d'un théologien qui peut se tromper. Donc, il faut obtenir un jugement. » Ces prêtres ne voulant se rendre à ces raisons impérieuses, catholiques et romaines, notre Père les mit littéralement à la porte ne voulant entretenir de relations avec des clercs ouvertement schismatiques, mais il comprenait que la Maison de Dieu était désormais menacée par un nouveau péril dont la réforme du rite de la messe était l'occasion.

N'étant d'aucun parti pris, notre Père mit aussitôt ses analyses théologiques à l'épreuve de la pratique des Églises locales et de celle de Rome pour faire ce constat : partout, que ce soit à Rome, à Madrid, en Allemagne, en Suisse, au Portugal et même en Australie, le rite nouveau imposé par la volonté du Pape était accepté par tous, quoique sans enchantement. Il était donc impossible d'affirmer que cette Messe est invalide puisque toute l'Église catholique partout dans le monde acceptait de la célébrer quotidiennement. « Toute l'Église n'aurait pu accepter, même par obéissance au Pape, un simulacre de Sacrifice... L'argument est catégorique : si aujourd'hui, partout dans le monde, l'ensemble du clergé catholique célébrait un culte invalide, ne donnant aux fidèles à adorer et consommer que du pain et du vin en lieu et place du Corps et du Sang adorables de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et si toute la communauté catholique participait à ce simulacre en se trompant dans sa foi, alors les promesses du Christ à son Église auraient été vaines, l'enfer aurait prévalu et il n'existerait plus d'Église de Dieu. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 30, suppl., Pâques 1970, p. 3)

Le nouveau rite de la messe étant valide quoique mauvais, l'abbé de Nantes, par une sagesse toute surnaturelle, adjurait ses amis et ses lecteurs de le tolérer et surtout de ne pas se fixer comme programme celui « d'imposer par la force notre opinion, notre liturgie, nos traditions à nos pères et nos frères dans la foi. Mais sûrs d'être fidèles aux véritables institutions et aux volontés du Christ, nous avons la généreuse ambition de nous y tenir, de les défendre, de les donner à aimer à tous, en attendant que Dieu lui-même y ramène les cœurs de nos Pasteurs égarés. » (*ibid.*, p. 4) Et cela ne peut se faire qu'en demeurant dans nos paroisses, pour garder le contact vivant, sacramentel, irremplaçable avec l'Église.

Dans cette période de désorientation conciliaire, désespérer de l'Église, se faire à soi seul une chapelle, une secte ou même un schisme fut la grande tentation pour bon nombre de catholiques traditionalistes, à laquelle finalement beaucoup succombèrent. Ce faisant, ils désertaient le seul combat utile pour le service de l'Église, le combat contre la Réforme. Mais il faut pour le mener rester dans l'Église en

étant bien persuadé que « nous ne sommes pas les sauveurs de l'Église. C'est elle qui est encore et toujours notre salut. Je ne le vois pas, mais je le crois de foi certaine : le salut de l'Église est aujourd'hui, comme hier et toujours, dans ses Pasteurs. Même passagèrement enfoncés dans l'erreur et le sectarisme de leur "Réforme", la grâce subsiste en eux, indéfectible, inapparente, mais prête à rejaillir au jour de Dieu pour le salut de tous. Le trouble peut être grand, le dommage pour les âmes mortel : Dieu ne veut nous gouverner que par la hiérarchie [...]. L'Église n'est pas en nous, elle subsiste en ceux mêmes que nous voyons occupés à sa ruine et que nous croyons cependant, en vertu de leur juridiction apostolique, porteurs de la grâce du Christ. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 25, octobre 1969, p. 12)

C'est pourquoi l'abbé de Nantes décida, lors du printemps 1970, de fonder une Ligue au service de « *L'Église, l'Église seule !* » (éditorial de *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 30, mars 1970) pour retenir les fidèles tentés de "quitter le navire" et les maintenir dans la voie étroite, mais sûre de la fidélité catholique. « Je n'ai pas de mérite à vous montrer ce chemin. Il m'est tracé par l'article 28 de la Règle sous laquelle nous vivons ici et qui est plus ancienne que nos problèmes : "*Les petits frères du Sacré-Cœur s'aimeront tous comme les membres d'une même famille, l'Église. Ils ne compareront ni n'opposeront jamais leur Ordre à quelque communauté que ce soit. Une seule existe pour leur cœur, celle qui les contient toutes, l'Église catholique*" [...]. Nous récusons "l'esprit de corps" intégriste comme nous souffrons mort et passion de "l'esprit de corps" réformiste qui soude et syndique contre nous toute la chaîne hiérarchique des oppresseurs de l'Église [...]. Odieux esprit que cet esprit de secte ! Le seul esprit de corps qu'inspire la Sagesse surnaturelle est celui qui nous configure à l'Esprit-Saint dans son amour unique pour son Corps qui est l'Église : l'Esprit de corps mystique, le seul qui soit saint. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 31, avril 1970, p. 1-2)

Peu de traditionalistes, hélas, surent tirer profit de ces salutaires leçons, pourtant d'une vérité rayonnante dans la fidélité aimante, indéfectible, à la communion catholique qu'il fallait, qu'il faut encore aujourd'hui maintenir coûte que coûte. Un grand nombre d'entre eux, exaspérés par l'anarchie postconciliaire, préférèrent tourner leurs regards vers Mgr Marcel Lefebvre lequel développait un séminaire à Écône ouvert avec la permission provisoire de Rome, pour "*faire l'expérience de la Tradition*", mais en s'abstenant de désigner les grands responsables de la Réforme à laquelle il était censé porter remède... à pas feutrés, c'est-à-dire le Pape et le Concile.

L'abbé de Nantes engagea publiquement Mgr Lefebvre à plutôt "frapper à la tête", c'est-à-dire à

accuser ouvertement le Pape d'hérésie, de schisme et de scandale. « Tant que vous épargnerez la Tête, vous ne maîtriserez pas les membres, tant que vous obéirez à la Tête, vous serez broyés par les griffes et les dents de ce MASDU. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 89, février 1975, p. 2)

Mgr Lefebvre n'en fit rien et ce qui devait arriver arriva, comme l'abbé de Nantes le prévoyait. Il reçut de Rome l'ordre de fermer le séminaire d'Écône et, malgré l'interdiction qui lui avait été signifiée, il ordonna le 29 juin 1976 quinze prêtres en attendant de consommer son schisme douze ans plus tard, par la consécration de quatre évêques sans mandat pontifical. « *Voilà bien le gâchis !* », écrivait notre Père en juillet 1976 : « Avoir raison sur l'essentiel et se donner tort en se séparant de l'unique Église de Jésus-Christ. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 108, août 1976, p. 2) Et il avertissait ses amis et ses lecteurs qu'il était désormais « non seulement inutile, mais coupable » de soutenir les fondations de Mgr Lefebvre.

Durant ces années, le cœur du Pape n'a pas changé et Dieu ne lui a pas ôté sa charge pour la confier à un autre qui en soit digne. Et notre Père de faire le constat, dès janvier 1973, d'une véritable autodémolition de l'Église : « Les catéchismes corrompent partout les âmes pures des enfants et corrodent la foi des prêtres eux-mêmes. Le Saint-Sacrifice de la messe est l'objet de sacrilèges innombrables auxquels portent toutes les directives romaines. C'en est au point que la Présence réelle du Corps et du Sang du Christ dans ce sacrement est méprisée. L'obsession sexuelle qui dévore le clergé et les religieux envahit leurs collèges et abandonne la société chrétienne aux aberrations les plus redoutables pour l'avenir de la religion et de la civilisation. La politique a envahi le sanctuaire, séditeuse contre les derniers États catholiques, socialisante chez nous, servile vis-à-vis du Pouvoir dans les pays de l'Est. La célébration de la Paix à l'instar d'une divinité, est une trahison du monde libre sous la menace d'invasion qui pèse sur lui. » (*CRC* n° 64, janvier 1973, p. 1)

Et notre Père s'étonne de ce que d'autres remplis de sagesse et de science, de vertu et de sainteté, ne se soient pas levés avant lui. Il en conclut qu'il faut accepter maintenant de faire avec l'aide de Dieu ce que Dieu n'a pas voulu faire sans nous : « Il faut tenter l'ultime démarche qui est de notre ressort, de notre devoir. Il faut aller à Rome faire remontrance au Pape en personne de l'hérésie, du schisme, du scandale dont il est, lui, l'auteur premier et responsable. » (*ibid.*) Ce que nous avons fait une fois, deux fois, trois fois, sous les pontificats de Paul VI et de Jean-Paul II afin d'obtenir un arrêt infaillible, souverain et libérateur que nous persistons, à attendre de Rome avec foi, espérance et charité. (*À suivre.*)

Frère Bruno de Jésus-Marie.

ANNÉE DE LA FOI



S'ADRESSANT à nos amis pèlerins de Pontmain, le 30 janvier, frère Benoît leur a présenté l'année nouvelle comme une année de la foi, année de la proclamation de notre foi, à la suite de frère Bruno dont le mémoire adressé à Mgr Joly prolonge

le combat de notre Père l'abbé de Nantes, "*defensor fidei*". Il ne s'agit que d'être fidèles au programme qu'il fixa à la Ligue de Contre-Réforme catholique, il y a plus de cinquante ans, précisément en conclusion de son éditorial célébrant le centenaire de l'apparition de Pontmain : « *Réveiller nos pasteurs, garder la vraie foi, œuvre difficile de notre CRC !* » (CRC n° 40, janv. 1971)

PÈLERINAGE À SAINT-JOSEPH DES CARMES

Le dimanche 16 janvier, frère François conduisit une centaine d'amis de la région parisienne en pèlerinage à Saint-Joseph des Carmes, au cœur de l'Institut catholique de Paris. En feuilletant le livret qui leur était distribué à l'entrée, ils découvrirent qu'ils pénétraient dans un haut lieu de la Contre-Réforme et de la contre-révolution catholiques, pendant quatre siècles !

UNE FONDATION DE CONTRE-RÉFORME.

L'Ordre du Carmel, fondé en Terre sainte au temps des Croisades, fut réformé au seizième siècle par sainte Thérèse d'Avila et saint Jean de la Croix. C'est l'angoisse des ravages des luthériens en France qui poussa la *Madre* à revenir à la stricte observance.

Le Carmel réformé s'introduisit dans notre pays au début du siècle suivant et, sur ses pas, la dévotion à saint Joseph que sainte Thérèse avait transmise à tout l'Ordre. Bâtie entre 1613 et 1625, la chapelle du couvent des Carmes de Paris y fut ainsi la première église dédiée au chef de la Sainte Famille.

Vous décrire par le menu les trésors de ce magnifique sanctuaire exigerait tout un numéro spécial d'*IL EST RESSUSCITÉ !* Frère François fit admirer ces chefs-d'œuvre baroques, soulignant leur conformité aux consignes du concile de Trente, l'art devant soutenir l'affirmation de la foi catholique et exalter ce que l'hérésie protestante nie : le Saint-Sacrifice de la Messe, le culte de la Vierge Marie et des saints, les pratiques de dévotion.

LES MARTYRS DE LA RÉVOLUTION.

Aujourd'hui les historiens qui étudient le massacre du 2 septembre 1792 se demandent gravement comment

ce couvent inauguré sous les plus favorables auspices devint le théâtre des scènes les plus sanglantes. À l'école de notre Père, nous savons que les martyrs de la Révolution tombèrent en victimes d'expiation du refus de Louis XIV d'obéir aux demandes du Sacré-Cœur révélées à sainte Marguerite-Marie en 1689.

Le récit des derniers jours des martyrs des Carmes est admirable, jusqu'en ses moindres détails. Au mois d'août 1792, tandis que la famille royale était enfermée au Temple, la Commune insurrectionnelle de Paris décida d'en finir avec les ecclésiastiques refusant la Constitution civile du clergé. Les prêtres réfractaires furent recherchés, arrêtés, enfermés. Cent-cinquante furent entassés dans l'église des Carmes, autour du prestigieux archevêque d'Arles, Mgr du Lau d'Allemans, et du Père Hébert, confesseur de Louis XVI et ardent apôtre du Sacré-Cœur. Sans illusion sur le sort qui leur était réservé, les confesseurs de la foi se préparèrent au martyre avec une patience qui décontenançait leurs geôliers. Le 1^{er} septembre au soir, pressentant le drame, ils se confessèrent les uns aux autres.

Le lendemain, voyant venir la meute hurlante des tueurs, Mgr du Lau d'Allemans exhorte ses compagnons : « *Remercions Dieu de ce qu'il nous appelle à sceller par notre sang la foi que nous professons ; demandons-lui la grâce que nous ne saurions obtenir par nos propres mérites, celle de la persévérance finale.* »

Mais déjà surviennent les assassins et le prélat succombe sous les coups de piques et de sabres. Vingt, peut-être trente prêtres sont tués dans le jardin, dans l'oratoire de la Vierge où ils s'étaient réfugiés. Le massacre est si horrible que les révolutionnaires décident de l'habiller d'un simulacre de procès : un à un, les autres prêtres comparaissent devant un nommé Maillard. Ce dernier les renvoie aux bourreaux qui les attendent en trépignant sur le perron poisseux de sang, sabres levés, piques menaçantes... Violette, commissaire de la section, témoignera : « *Vos prêtres sont allés à la mort avec la même joie qu'ils fussent allés à des noces.* »

C'est sur ce même perron que frère François racontait aux groupes qui s'y succédaient les Actes de ces martyrs, dont seule une modeste inscription rappelle le souvenir : « *HIC CECIDERUNT.* »

De là, nos amis poursuivirent leur pèlerinage en montant à la Salle de l'Épée où subsistent, protégées par un cadre en verre, des traces de sang des martyrs. Puis ils descendirent dans la crypte pour vénérer leurs ossements. En 1913, le Père de Foucauld y célébra la messe. Il comptait parmi les martyrs deux grands-oncles : Mgr du Lau d'Allemans et le chanoine Armand de Foucauld de Pontbriand. Nul doute qu'il

entendit alors de nouveau l'appel du martyr qui aimait toute sa vie.

Nos pèlerins vénèrent à genoux ces impressionnantes reliques, ossements et crânes portant les marques des coups de piques, tandis que frère Théophane leur lisait la troisième partie du Secret de Fatima, révélation de la fécondité du sang des martyrs.

Après le calvaire du jardin, après cette descente au tombeau, le pèlerinage se conclut par l'évocation de mère Camille de Soyecourt, grâce à qui le couvent ressuscita après la Révolution. Par son zèle pour la restauration de son Ordre, elle fut la seconde fondatrice du Carmel en France.

MÈRE CAMILLE DE L'ENFANT-JÉSUS

OU LA VICTOIRE DE LA CONTRE-RÉVOLUTION !

Camille de Soyecourt (1757-1849), en religion mère Camille de l'Enfant-Jésus était carmélite au monastère rue de Grenelle. Arrêtée à son tour en septembre 1792, conduite devant un tribunal révolutionnaire, elle garda obstinément le silence... Mais lorsque ses juges l'interrogèrent sur sa dévotion au Sacré-Cœur, preuve de fanatisme contre-révolutionnaire ! sœur Camille leur déclara : *« Oh ! ici, je ne crains de compromettre personne. Vous me faites un crime d'avoir fait des images du Sacré-Cœur. Je m'en fais une gloire et si, à cause de cela, vous me condamnez, j'aurai le bonheur de mourir pour la foi. Le Sacré-Cœur de Jésus m'est plus cher que la vie et si, au prix de ma mort, j'obtenais qu'il soit plus connu et plus aimé, je m'estimerais trop heureuse. »*

La Providence ne destinait pas notre carmélite à tomber en martyr, mais à relever de ses ruines le couvent des Carmes, dans lequel son propre père avait été incarcéré avant d'être mené à l'échafaud.

Dès 1797, elle en racheta les bâtiments, pour s'y installer aussitôt avec une dizaine de religieuses, couchant sur des bottes de paille. Avec une alacrité infatigable et une intrépidité telle qu'on la surnommait "Celle-qui-n'a-pas-peur", mère Camille se mit courageusement au travail avec ses sœurs : des monceaux de décombres furent enlevés des couloirs, des cours et surtout de la chapelle. On ne s'interrompait que pour psalmodier l'Office !

Finalement, à la fin de sa vie, en 1845, elle vendra son couvent à l'archevêque de Paris qui le transformera en École des hautes études ecclésiastiques, l'actuel Institut catholique de Paris, qui abrite en outre le séminaire universitaire des Carmes.

AUX ORIGINES DE LA CRC.

C'est là que notre Père accomplit sa cinquième année de séminaire (1947-1948), jubilant des trésors d'intelligence et de science ecclésiastiques qu'y transmettaient alors les professeurs.

Le Jeudi saint 1948, avant-veille de son ordination sacerdotale, dans l'une des tribunes surplombant le chœur de la chapelle, notre Père reçut une lumière particulière, gage d'une promesse de grande fécondité pour son futur ministère. Après la visite, nos frères retrouvèrent ce réduit discret, où le jeune ordinand méditait le chapitre de saint Jean sur la Vigne :

« Je lisais là toute la destinée du prêtre, entée sur la Vigne mystique, constamment émondé par l'épreuve de sorte qu'il porte du fruit en abondance. Ce dernier mot surtout résonnait à l'oreille de mon âme avec la force de la Voix de Dieu même. »

Frère Bruno et frère Gérard, qui accomplirent à leur tour leur séminaire en ces murs, furent les prémices d'une vigne féconde qui ne cessa d'être émondée pour porter toujours plus de fruits !

MISSION ET COLONISATION AU CONGO BELGE

Nous évoquons rarement les activités de la CRC en Belgique, qui y possède son propre bulletin. Ces dernières années, notre ami Jan Thiré a publié une série d'articles sur la colonisation belge au Congo (qu'il est possible de se procurer auprès de nous). Sujet brûlant, alors que les propagandes anticoloniales, d'une violence et d'un fanatisme étourdissants, rangent aujourd'hui le roi Léopold II parmi les Hitler, les Staline et autres Pol-Pot !

Le 20 janvier, frère Edward de Notre-Dame de Montaigu, fils de notre ami, présenta à la Permanence une synthèse de cette étude remarquable, sous le titre vengeur : *LA BELGIQUE ET SA COLONIE : LA VÉRITÉ RÉHABILITÉE*. Il n'y a guère qu'à la CRC qu'on ait la liberté d'enseigner la vérité ! Nos amis belges eux-mêmes découvrent cette histoire calomniée.

Le Congo belge est la réalisation admirable du roi Léopold II et de lui seul, rusant avec son Parlement et bernant les grandes puissances, pour soustraire sa colonie à l'incurie démocratique du premier et aux appétits voraces des secondes. Si le manque d'argent l'accula à y implanter le capitalisme pour exploiter les richesses naturelles, le Congo devint néanmoins une colonie modèle grâce au dévouement d'une petite élite belge et surtout grâce à l'implantation de nombreuses congrégations missionnaires, favorisées par le roi. Elles y firent un bien immense, en bonne intelligence avec l'administration coloniale. C'est ce qui explique les progrès fulgurants de la civilisation au Congo, en dépit des propagandes mensongères alimentées principalement par les puissances protestantes, qui se déchaînèrent contre cette œuvre catholique.

Ce n'est pas l'inéluctable marche de l'histoire qui a conduit à l'abandon de la colonie à l'anarchie, mais la conjuration des États-Unis et de l'Union soviétique, dépouillant les nations européennes de leurs territoires d'outre-mer. Non sans la complicité de l'Église, hélas !

Cette étude est une œuvre de contre-révolution et de contre-réforme, qui discerne les facteurs de la réussite du Congo belge et les causes de son abandon, dans le but de renouer avec ce glorieux passé. Car il faudra bien y retourner, que nos nations chrétiennes remplissent leur vocation coloniale, car : *« La civilisation n'a jamais connu l'égalité démocratique mais la tradition paternelle ; nos vieux peuples ont une paternité à exercer vis-à-vis des peuples neufs, et ce devoir est sacré, venu de Dieu qui fonde et développe son Église par des peuples choisis. »* (AMICUS, 4 janvier 1950)

Ce qui a manqué jadis, c'est une doctrine religieuse de la colonisation, telle que nous la trouvons précisément dans l'enseignement de l'abbé de Nantes.

PÈLERINAGE À PONTMAIN

Le dimanche 30 janvier, de grand matin, nos communautés de Frébourg et de Magé ainsi qu'environ cent-cinquante amis du grand Ouest convergèrent vers le village de Saint-Ellier-du-Maine, point de départ traditionnel de notre pèlerinage à Pontmain.

Saluant leur arrivée, la volée des cloches appelant à la grand-messe fendit l'air et déchira la brume, laissant paraître les tours de la basilique. À l'évidence, la Sainte Vierge attendait ses enfants ! Impression confirmée par un temps étonnamment doux et ensoleillé et, plus encore, par la bienveillance de l'accueil qui leur fut réservé au sanctuaire.

À la sortie de la messe, après avoir salué la Maîtresse des lieux par la récitation de l'Angélus au pied de la colonne de l'apparition, frère Benoît entraîna son troupeau vers la grange Barbedette pour un rapide récit de l'apparition. Il en tira une leçon de sérénité dans l'épreuve, fruit de la certitude de la présence de la Vierge Marie :

« Vous pouvez prier le Bon Dieu, les Prussiens sont à Laval, avait lancé un passant.

– Ils seraient à l'entrée du bourg, lui fut-il répondu, que nous n'aurions pas peur ! »

Tout au long de la journée, notre frère encouragea ainsi nos amis, souvent bien éprouvés, à porter leurs croix avec profit, pour le salut du monde et la victoire du Cœur Immaculé de Marie. Notre Père nous en a donné l'exemple en 1996 : il s'était engagé dans cette année comme dans un chemin de croix, tendu vers le grand pèlerinage de Fatima le 13 octobre. Il avait été ainsi providentiellement préparé à l'épreuve qui le priverait d'y participer...

Après le pique-nique, tandis que nos sœurs gardaient bébés-trotteurs et petites filles, que nos frères canalisèrent le trop-plein d'énergie des garçons, les parents se rassemblèrent pour écouter frère Philippe retracer la vocation orthodromique de l'Immaculée Conception, des Origines à l'Apocalypse. Le plus sûr fondement de notre espérance, en effet, c'est la Vierge Auxiliatrice

accourant au secours de la Chrétienté en grand péril, comme en ce soir de défaite du 17 janvier 1871.

RETRAITE À LA MAISON SAINT-JOSEPH

Un bon ami prêtre nous l'a assuré tout récemment : *« Votre Père vous suscitera toujours des amitiés sacerdotales pour répondre à vos besoins et vous dispenser les sacrements. »* Et de fait : ce mois-ci encore, deux prêtres se sont succédé pour célébrer la messe à la maison Saint-Joseph, nous permettant ainsi d'accueillir nos amis pour le premier samedi du mois et la journée champenoise, les 5 et 6 février. La chapelle, le hall, la bibliothèque étaient comblés. Quant au sous-sol, il était encombré de poussettes de toutes tailles, de toutes formes, de toutes couleurs : c'est que les bébés fourmillent ! Toutes nos sœurs étaient mobilisées à la garderie, pour que les parents puissent consacrer leur attention aux péripéties de "L'AFFAIRE DE NANTES" que leur exposait frère Bruno.

« Il faudrait apprendre cela par cœur ! – Je saurai désormais comment répondre précisément aux questions de nos prêtres sur notre situation dans l'Église ! » Tels étaient les commentaires qui fusaient à la sortie et dans les conversations du réfectoire. Cette rétrospective de la vie de l'abbé de Nantes est passionnante : non seulement parce que le « combat du fils contre son père » qu'il entreprit après le Concile pour porter sa défense de la Foi devant le tribunal suprême est dramatique, gigantesque, mais surtout parce que son appel du pape au Pape est la clef de voûte de la Contre-Réforme catholique. C'est ce qui légitime notre soustraction d'obédience, condition de notre liberté à conserver intégralement notre religion catholique, malgré les errements du magistère.

L'opposition de notre Père à la Réforme et sa soustraction d'obédience pourraient servir d'exemples et d'encouragements à d'autres communautés religieuses, à beaucoup de catholiques en dehors de notre Phalange. Ainsi de cette lectrice :

*Chers Petits frères et sœurs de
la Communauté du Sacré-Cœur,*

Je reprends aujourd'hui la lecture de vos bulletins. J'ai la tête pleine de vous ! Merci pour cette belle définition de la Cène qui est le mémorial par anticipation du Sacrifice de la Croix. Merci de revenir sans cesse sur le cheminement intellectuel et philosophique du grand théologien que fut votre Père fondateur l'abbé Georges de Nantes. Nous ne sommes pas des individus, mais des personnes définies par leurs relations les unes avec les autres. Merci pour l'Évangile de Notre-Dame de Fatima qui est la toile de fond de notre Espérance.

J'ai relu intégralement le fameux numéro 200 d'IL EST RESSUSCITÉ ! qui est la réponse magistrale, courageuse et limpide de votre frère Bruno à

l'horrible ultimatum de cet évêque de Marseille. Je ne suis qu'une abonnée, mais j'ai cru un moment être moi-même exclue de l'Église et j'étais prête à prendre la plume pour lui répondre, jusqu'à ce que je comprenne que frère Bruno se chargeait de tout et faisait une réponse commune. Pourtant je ne suis ni phalangiste ni même membre de vos familles CRC.

Mes amis, restez en communautés et droits dans vos bottes !

F. B.

NOTRE PÈRE ET NOTRE-DAME DE FATIMA.

Celui qui veut percer le secret de la persévérance de l'abbé de Nantes dans sa confession de la foi catholique doit écouter la retraite prêchée par frère Bruno cet automne aux communautés : *NOTRE PÈRE ET LA SAINTE VIERGE* (sigle : S 171). Au fil des sessions mensuelles, elle nourrit la méditation des familiers de nos maisons. Ce mois-ci, les conférences visionnées balayaient les années 1980.

En mai 1981, notre Père entreprit l'étude approfondie des révélations de Notre-Dame à Lucie, François et Jacinthe et prit toute la mesure du "*SIGNE*" *APOCALYPTIQUE DE FATIMA*, clef de notre histoire contemporaine : Dieu veut la dévotion au Cœur Immaculé de Marie, médiatrice de toute grâce.

Cette découverte marqua un tournant décisif dans la vie de notre Père : il comprit que la Sainte Vierge lui confiait le beau souci de mieux connaître, expliquer, diffuser et défendre son message. Dorénavant, la dévotion au Cœur Immaculé de Marie sera son phare dans les tempêtes et le caractère propre de ses disciples phalangistes. La vocation de la CRC est de servir Notre-Dame de Fatima !

Depuis lors, *FATIMA ENVAHIT NOTRE CIEL*. Notre Père plaçait la Phalange aux ordres de Notre-Dame de Fatima ? Eh bien ! ce fut pour mener ses combats à Elle, par Elle et pour Elle. En 1987, le prodigieux acte de foi qu'il accomplit en faisant appel au jugement de Dieu contre une hiérarchie apostate fut soutenu et récompensé par une dévotion plus instante au Cœur Immaculé de Marie.

Renvoyé au combat à l'issue de cette "année de la foi", notre Père ne connut plus de répit dans sa défense du Saint Suaire et de Fatima contre les mensonges ecclésiastiques. En contrepartie, le Ciel le reconforta par des lumières nouvelles et savoureuses sur la Sainte Vierge qu'il s'empressa de faire partager à ses disciples. Comment oublier ses commentaires roboratifs du *Magnificat* ou bien ses méditations ravissantes sur le mystère de la Sainte Colombe ?

ACTUALITÉS : LA GUERRE OU LA PAIX.

Dimanche après-midi, les amis rassemblés dans nos ermitages de Fons, Frébourg et Magé rejoignirent

ceux de la maison Saint-Joseph par "direct" interposé, afin d'écouter frère Bruno leur décrypter l'actualité.

Notre frère devait tirer au clair l'imbroglio ukrainien : nos médias occidentaux, *LA CROIX* en tête, nous alertent, nous affolent, poussent à la guerre en persuadant l'opinion des desseins expansionnistes de *LA RUSSIE* de Poutine. Mais à qui profite cette campagne ? Correspond-elle à un danger réel ?

En réalité, Poutine ne veut pas d'une guerre qui ne profiterait à aucun belligérant. Il supporte donc imperturbablement les discours martiaux de Biden ou Macron, qui comptent sur sa sagesse et son impassibilité afin de pouvoir se poser bientôt devant leur opinion en pleine effervescence électorale comme les sauveurs d'une paix que ni l'un ni l'autre ne songe à rompre. À preuve, les renforts dérisoires envoyés par l'OTAN en Europe de l'Est pour défendre l'Ukraine !

Cependant, il s'agit là de vérités interdites. En Allemagne, lorsque l'amiral Schönbach a qualifié d'inepties les accusations contre les projets d'invasion russe, il a été aussitôt désavoué par son gouvernement, contraint de se rétracter publiquement avant de démissionner un peu plus tard dans la journée !

Il y aurait cependant une raison qui déclencherait une intervention armée de la Russie en Ukraine : ce serait le lancement par Kiev d'une opération de nettoyage ethnique des populations russophones du Donbass. Hypothèse qu'on ne peut exclure tandis que l'armée ukrainienne, noyautée par des éléments ultranationalistes, est pour le moment la seule armée à tuer des Ukrainiens, par ses bombardements quotidiens sur les républiques sécessionnistes de Donetsk et Lougansk.

À quelques milliers de kilomètres de là, la crise de régime subite et violente qui a ébranlé le Kazakhstan pendant le mois de janvier a donné à Poutine l'occasion de faire une nouvelle fois la preuve de sa loyauté dans ses engagements et de l'efficacité remarquable de son armée : une opération extérieure rondement menée, en deux semaines, sans accroc ni bavure, dans le cadre de l'OTSC (Organisation du traité de sécurité collective, rassemblant plusieurs ex-républiques soviétiques). Un exploit ! Pris de vitesse, ni les Turcs ni les Américains n'ont pu réagir. La Russie renforce son emprise stabilisatrice sur l'Asie centrale.

Pendant ce temps, *LA FRANCE* crève de l'euro qui l'asservit à l'Allemagne. Notre Père nous en avait prévenus dès 1992, lorsque le traître Mitterrand immolait la nation française sur l'autel de la construction européenne. Il est instructif de relire ses avertissements avec trente ans de recul : *Nous assisterons à une mise en tutelle des banques nationales par la Banque centrale européenne ; les coûts dépasseront les prévisions et atteindront des sommes fabuleuses ; l'Allemagne impose ses volontés, c'est le richard de la bande ; si la France connaît demain quelque crise,*

sociale, économique ou financière, privée de politique monétaire, elle n'aura plus d'autre solution que d'aggraver encore sa pression fiscale jusqu'à éclatement de la nation ! (cf. CRC n° 283, juin-juillet 1992, LE TRAITÉ DE MAASTRICHT, SEDAN DIPLOMATIQUE)

L'EURO N'EST PAS VIABLE À LONG TERME : c'est même aujourd'hui le titre d'un rapport du très pro-européen "INSTITUT JACQUES DELORS", corroboré par les analyses d'économistes comme Jacques Sapir, qui constate l'échec de la monnaie commune. Qu'importe, notre président, en connivence avec le gouvernement allemand, engage résolument la France vers la construction d'un État fédéral européen.

Quant à L'ÉGLISE, elle pleure ses martyrs... Le nombre des chrétiens tués pour leur foi a augmenté de 24 % en 2021, pour atteindre le nombre de 5 898, selon un rapport de l'ONG "PORTES OUVERTES". L'Afghanistan, livré aux talibans, a aussitôt pris la tête du classement des pays les plus persécuteurs. Mais selon le Secret de Fatima, c'est le sang de ces martyrs qui féconde les âmes dans une Église à moitié en ruine.

À moitié seulement, en effet, puisque quelques nouvelles nous encouragent : ainsi de la révélation, partielle, de l'imposture de Medjugorje. Le Vatican reconnaît qu'il n'y a pas eu un seul miracle dans le sanctuaire bosniaque ! Le consortium mystico-commercial ne désarme pas pour autant. Il se cramponne aux sept premières apparitions de la *Gospa*, crédibles – diaboliques ! – délaissant les milliers qui ont suivi, dont l'imposture est trop évidente.

La prochaine béatification de Jean-Paul I^{er} et la canonisation de notre vénéré Père de Foucauld sont elles aussi des signes d'espérance. À condition de réhabiliter leur sainteté véritable, défigurée par le progressisme. Frère François prévoit de mobiliser la Permanence parisienne pour semer dans la capitale des tracts explosifs : "SAINT CHARLES DE FOUCAULD, MARTYR POUR LA RENAISSANCE DE LA CHRÉTIENTÉ". C'est pour nous un devoir filial !

Enfin, le pape François vient de mettre le comble à notre joie en proclamant saint Irénée docteur de l'Église. Saviez-vous que c'était là un vœu de notre Père ? Car l'auteur de l'*ADVERSUS HÆRESSES*, le pourfendeur de la gnose à la fin du deuxième siècle, est le Père de l'Église qui s'est opposé avec le plus de vigueur à l'hérésie qui, aujourd'hui, est devenue universelle à la faveur du concile Vatican II ! En somme, il fut une sorte d'abbé de Nantes en son siècle, comme l'a bien compris l'un de nos correspondants en lisant notre numéro de janvier :

LES NOUVEAUTÉS DU MOIS

DVD : achat 7.50 €. – CD : achat 5 €.

Ajouter le prix du port.

♦ CONFÉRENCES MENSUELLES À LA MAISON SAINT-JOSEPH

FÉVRIER 2022

- ACT. LA GUERRE OU LA PAIX.

1 DVD – 1 CD.

- PC 85. SAINT AUGUSTIN PRÊCHE AUJOURD'HUI.

SESSION DE LA TOUSSAINT 2021

6. « JE SUIS FILS DE VOTRE SERVANTE. »

7. FONDATEURS DE CHRÉTIENTÉ. 1 DVD – 1 CD.

♦ LES CONFÉRENCES DU CAMP DE LA PHALANGE 2021

JANVIER 2022

- PC 84. GÉOPOLITIQUE ET ORTHODROMIE CATHOLIQUE.

7. LES CONSÉQUENCES GÉOPOLITIQUES
DE LA RÉVOLTE PROTESTANTE (1517-1789).

8. LA FRANCE, ROYAUME DE MARIE :
LE PÈRE JOSEPH ET LE VŒU DE LOUIS XIII.

2 DVD – 2 CD.

Bien cher frère Bruno,

Je vous écris pour vous dire mon émotion profonde et mon assentiment total à votre éditorial au titre incandescent, CIRCUMINCESSANTE CHARITÉ, et donc, à son double contenu sur Celle qui à Lourdes a donné son Nom d'éternité : « Je suis l'Immaculée Conception », et sur l'apostasie de Vatican II et des papes conciliaires. Je désire vous commander cinq exemplaires de ce numéro 228, reçu en fin de matinée et dont la lecture d'une traite m'a retenu trois heures, le cœur en joie. Les âmes ne manquent pas autour de moi qui sont passionnées par ce que je peux leur dire sur ces deux sujets, entre autres, et qui n'est mien que parce que je l'ai reçu principalement de l'abbé de Nantes, le Docteur mystique et marial, certes, mais aussi le Docteur providentiel "ADVERSUS HÆRESSES" de notre temps d'Apostasie apocalyptique.

P. T.

Dernière minute : nos frères imprimeurs tiennent à vous informer de la réédition des livres *FATIMA SALUT DU MONDE* et *SAINTA MARIA GORETTI* que vous pouvez de nouveau nous commander.

frère Guy de la Miséricorde.

Directeur de la publication : Frère Gérard Cousin. Commission paritaire 0323 G 80889.

Impression : Association La Contre-Réforme Catholique.

F-10260 Saint-Parres-lès-Vaudes. – <http://www.site-crc.com>

ABONNEMENT 30 €, étudiants 18 €, soutien 60 €.

POUR LES PAYS D'EUROPE 36 €, AUTRES PAYS 60 €, par avion 70 €.